

INFOQUEST

SAINT-BRIEUC PPDC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE
Déposé le 28/09/2022
à distribuer avant le 01/10/2022

Numéro 82
SEPTEMBRE 2022

Bulletin d'information de l'Union Départementale CGTFO des Côtes d'Armor
Toute l'actualité de l'Union Départementale sur internet www.fo22.fr et facebook Cgt-Force Ouvrière 22

SOMMAIRE

■ Éditorial, page 2	■ Syndicats, page 15
■ Actualité, page 3	■ Retraites, page 17
■ Services publics, page 7	■ Consommateurs, page 18
■ Dossier Sécu, page 10	■ Juridique, page 19
■ Éducation, page 13	■ A noter, page 20



25
ÈME
CONGRÈS

**DE L'UNION DÉPARTEMENTALE
FO DES CÔTES D'ARMOR
7 AVRIL 2023 - LANNION**

« Nous n'aurons d'autres choix de prendre la rue de la Grève »

■ Pour défendre nos droits, notre protection sociale, le droit de vivre de notre salaire, face aux attaques incessantes des gouvernements, les salariés n'auront d'autres choix que de prendre la rue de la grève.

À entendre le président de la république et son gouvernement, rien ne va plus ! Comme si nous ne le savions pas, les uns et les autres, que les politiques successivement menées en matière de services publics, et de droit du travail amènent notre république au désastre social.

Les plus pauvres payent un très lourd tribut à la crise « Covid » et à celle de l'économie de « guerre » : explosion des « bénéficiaires » de l'aide alimentaire, augmentation du nombre d'allocataires du R.S.A ... Selon les associations caritatives, ce n'est pas moins d'un million de personnes qui auraient basculé dans la pauvreté suite à la pandémie et qui s'ajoutent aux 9,3 millions de personnes vivant déjà sous le seuil de pauvreté en France.

Avec l'inflation galopante, les négociations salariales sont en générales en-dessous de l'inflation ; les salariés voient leur pouvoir d'achat se réduire et leur droit à vivre fond de consort, le tout sous la menace organisée de l'économie de guerre (menaces sur l'énergie, agressions des conditions et du temps de travail, agression dogmatique sur notre protection sociale, sur notre système par répartition et nos retraites). Rien n'y fait ; alors que le risque de récession est grand pour le plus grand nombre, le gouvernement s'entête à ce que la facture des crises « Covid, énergétique et militaro politique » soit payée par les plus pauvres via des « contre-réformes structurelles ». Nous les avons toutes combattues - telles celle de l'assurance chômage, des retraites ou celle concernant les lois liberticides. La baisse des allocations logement, entrée en vigueur le 1er janvier 2021, avait pour seul objectif de réaliser 700 M€ d'économies sur les plus précaires, tandis que la contre-réforme de l'assurance-chômage, par son étatisation, (-2,3 Md€) en baissant les allocations de 1,15 million de chômeurs à participer à reconstruire la maïlle des travailleurs pauvres. Le gouvernement n'a de cesse de leur rendre la vie abominable.

À contrario de la situation des fourmis laborieuses que nous sommes, le nombre de milliardaires français augmente, et leurs bénéfices s'accroissent à une vitesse exponentielle de près de 68% sur les 2 dernières années (cf. le rapport de l'Oxfam).

Malgré cela, les exonérations de cotisations sociales, les primes de toutes sortes (non cotisées bien évidemment) ne font qu'empirer nos conditions. Et à entendre les récentes déclarations du gouvernement et du chef de l'État, il faudrait, alors que les riches s'empiffrent (oui l'argent ruisselle pour les nantis, ils vivent l'abondance de la « macronneuse ») que nous soyons tous individuellement responsables de l'économie de guerre qu'il mène contre notre classe.

Le gouvernement, nous promet du sang et des larmes ! Serrez-vous la ceinture, acceptez de vous nourrir moins, de vous chauffer moins, d'avoir moins de moyens pour l'éducation, pour l'hôpital, pour les handicapés, pour notre jeunesse, moins de moyens pour nos anciens (tandis que la privatisation des E.H.P.A.D. vers le lucratif s'accélère malgré son lot de scandales) La misère organisée par les possédants est à nos portes ; c'est inacceptable ! L'effroi de la guerre est sur toutes les lèvres, mais pendant que nous, travailleurs, nous nous inquiétons des conditions de vie des familles qui sont sous les bombes, que nous leur apportons notre soutien syndical, nous n'acceptons pas de passer à la caisse pour rembourser les coûts supplémentaires engendrés par la guerre économique et la répartition des profits qui en découle pour les entreprises. **Qui sème la misère, récoltera la colère !**

Nous le clamons, « **À bas la guerre, toutes les guerres** », à bas les économies de guerre et les gouvernements qui, sous couvert de l'union nationale « sacrée » ou d'intérêts capitalistiques, détruisent tous droits du travail.

Vous rendez vous compte, mes amis ? Même le secrétaire général de l'O.N.U. et celui du F.M.I. appellent à une taxation des ultra-riches pour répondre à la crise ! Malgré cela le gouvernement français ne cesse de s'enfermer dans un aveuglement idéologique en poursuivant ses attaques sur les droits des travailleurs, dont celui particulièrement dogmatique concernant nos retraites. Il refuse toujours de faire contribuer les plus riches : une simple contribution exceptionnelle sur le patrimoine des 1% des plus riches permettrait de couvrir largement les besoins financiers de l'hôpital et des sapeurs-pompiers.

Face à la récession que vivent les travailleurs, les chômeurs, les jeunes et les retraités, face aux contre-réformes successives, comme celle que le gouvernement prévoit dans quelques départements dits « pilotes » (cela est mis en œuvre avec la complicité de nombreux élus locaux) pour les allocataires du R.S.A. ; conditionnant le versement du revenu (minimum) social à celui-ci à d'une activité obligatoire (mini jobs non cotisés). Les voici, les pauvres, enfin mis au boulot de force. Les riches s'offrent sous prétexte de la « vertu du travail » (*) une nouvelle forme de solidarité où « on n'a rien, sans rien » où l'exploitation des privés d'emplois favorisera ainsi la mise en concurrence avec d'autres travailleurs à faible rémunération.

Estiment-ils ses riches décideurs, satisfaire ainsi leur conscience de nantis, celle des profiteurs de la dynamique « macronienne » ? Pourront-ils même se vanter, se féliciter des mérites de leurs idées ? Sous l'impulsion présidentielle, le lumpenprolétariat vient d'être redessiné. Réussir pour, presque pas un « Kopeck », l'exploitation du pauvre « moujik » ainsi devenu le nouveau Forçat du travail obligatoire (sous un autre régime nommé S.T.O.) c'est l'effroyable cours de la lutte de classe qui se poursuit.

Outre-manche, le 1er ministre Anglais a été démissionné et remplacé, la reine Elizabeth a terminé son règne par son trépas, les médias ont largement évoqué ces sujets. Mais peu ont entendu, depuis le début de l'été, la colère et la vraie peine de nos camarades Anglais. Face à l'inflation galopante (proche des 13%) et aux services publics hyper restreints depuis les politiques Thatcherienne, les mouvements de grève se sont étendus d'un secteur à l'autre, à un tel point que c'est devenu un mouvement de grève généralisée qui se passe d'un secteur à l'autre et se dirige de jour en jour vers une grève générale, et ce mouvement social fort légitime n'est en rien freiné par les aléas de la couronne. Il est de notre devoir de transmettre dans cet édit, toute notre solidarité aux camarades Anglais en grève ; nous comprenons leur situation et nous constatons que sur bien des aspects par l'effet successives des politiques libérales, l'état de notre république sociale s'effrite sérieusement.

Nous nous devons de stopper l'aveuglement idéologique du gouvernement français, l'obliger à faire contribuer les plus riches. Le retour d'un véritable impôt de solidarité sur les grandes fortunes serait un bon début, et refuser catégoriquement une nouvelle contre-réforme sur les retraites, reprendre nos droits pour la gestion de la protection sociale et de la caisse d'assurance chômage. En clair, obliger le patronat à payer ses cotisations et virer la gestion étatique pour maintenir partout l'égalité en droit républicain. De ce fait, refuser catégoriquement la transformation de Pôle emploi en France Travail Régionalisé. Refuser encore et encore tous autres funestes projets comme celui du conseil national de la refondation qui n'a pour seul but qu'asservir les organisations syndicales à devenir supplétives du désidérata du capitalisme et de leurs seigneurs.

Mes camarades, pour cette force du refus de l'injustice sociale, pour conquérir les droits dont nous avons collectivement besoin, vous pouvez vous appuyer sur votre syndicalisme, celui que nous menons ensemble à la CGTFO, celui qui, imprégné de la lutte de classe, de la charte d'Amiens, s'évertue au quotidien, tant dans les entreprises et les services qu'au plan local, national ou international, à défendre les intérêts des travailleurs.

Ce syndicalisme, libre, indépendant et confédéré qui n'hésite pas à lutter contre sa propre technocratie pour construire conjointement la route syndicale. Le but ultime - notre but collectif - nous unissent et unissent tous les adhérents de notre organisation. Ensemble, nous sommes plus forts pour nous opposer à l'exploitation, à l'économie de guerre. Ensemble, nous construisons, avec nos adhérents dans les assemblées générales pour constituer, ajuster, nos cahiers de revendications. Ensemble, nous clamerons, à bas la guerre, « Pain, Paix, Liberté ». Ensemble, nous mènerons le combat social pour nos droits collectifs et nos libertés individuelles. Ensemble, pour notre bonheur, nous construirons le retour aux jours heureux.

Vive la CGTFO, vive la CGTFO 22, vive la Sociale.

Eric LE COURTOIS

Secrétaire Général de l'Union Départementale CGTFO 22

* « Vertu du travail » : soumission à une obéissance passive, absolue... réf. Emmanuel Kant

NB/ je tiens à remercier les camarades qui ont participé à la rédaction de notre journal, leurs articles syndicaux avec le maquettage qui s'en suit en constitue toute sa richesse syndicale et sociale. E.L.C

La Commission Exécutive de l'U.D. CGTFO 22, réunie le 9 septembre à Lannion, affirme ses revendications :

■ **En aucun cas notre organisation n'est indifférente à la forme de l'État ; elle combat les attaques et la dégradation des conditions de travail dans tous les secteurs professionnels et elle œuvre pour la qualité de vie pour tous les salariés.** En aucun cas notre organisation ne doit participer au simulacre de sénat social (que notre organisation a déjà combattu en s'opposant au référendum de 1969). La liberté syndicale de notre organisation est une absolue nécessité qui puise ses valeurs dans la Charte d'Amiens, est primordiale. Nous négocions encore et encore, certes, mais en aucun cas notre syndicalisme libre et indépendant ne pourrait s'accommoder d'être intégré dans un organe subsidiaire, un « machin » social institutionnalisé, que certains nomment « partenaires sociaux ».

Nous sommes des syndicalistes libres et indépendants. Nous resterons des interlocuteurs sociaux qui défendent les intérêts des salariés. Aussi, nous faisons nôtre l'adresse de notre confédération à la Présidence de la République, expliquant toutes les raisons pour lesquels « FO ne participera pas au lancement du conseil national de la refondation, dit « cni ». « FO considère qu'elle n'a pas sa place dans une instance qui en réunissant des composantes aussi disparates que forces politiques, économiques, sociales, associatives, des élus des territoires et des citoyens tirés au sort, risque de diluer la parole des organisations syndicales et d'affaiblir le rôle des acteurs sociaux. Force Ouvrière ne saurait se trouver associée à un travail d'élaboration d'un diagnostic partagé et/ou de co-construction de réformes législatives en dehors du Parlement. »⁽¹⁾

Austérité. Mesures régressives imposées par les gouvernements successifs qui écrasent l'ensemble de la classe ouvrière. Tous subissent les effets d'une énième « crise » dont nous ne sommes en aucun cas responsables, elle nous frappe de plein fouet, avec une grande violence sociale.

Le Gouvernement nous promet du sang et des larmes, de l'économie de guerre. Nous ne l'acceptons pas. Non à la guerre et à l'exploitation !

Au-delà de cette préparation à la guerre, il s'agit de crise sociale, crise environnementale, chute brutale du pouvoir d'achat, instabilité internationale. Tout concourt à poursuivre la paupérisation des populations sans entailler les profits boursiers des plus riches. Non aux trois nouveaux milliards offerts à la guerre ; une cinquantaine a déjà été octroyée aux armées aux dépens des besoins des travailleurs. Gouvernement et patronat, même combat : détruire les droits sociaux. L'économie de guerre leur sert ! En matière d'assurance-chômage, Macron veut réduire la durée des indemnités en fonction de la conjoncture économique, pour contraindre les demandeurs d'emploi à reprendre un travail au plus vite avec un salaire de misère. Concernant la retraite, Macron veut reporter l'âge légal de départ de 62 à 64 ans voire 65. Il vise au minimum l'accélération du calendrier de la réforme Touraine de 2014, pour allonger encore la durée de cotisations et maintenir dans le marché du travail plus longtemps les Français (l'âge réel de départ en retraite dépasse déjà bien souvent l'âge légal de 2, 3 ans voire plus). Bruno Le Maire le répète : « La réforme des retraites doit entrer en vigueur dès l'été 2023 » tandis que d'autres membres du gouvernement réclament une inscription de la réforme des retraites dans le P.L.F.S.S. (Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale), le projet de loi de finances présenté dès cet automne. « Quitte à passer en force, autant y aller sans tarder ! ». Toutes les mesures annoncées sur le pouvoir d'achat ne sont que des bouts de ficelles, de la poudre aux yeux. Pour tous, la paupérisation est en marche ! La loi sur le pouvoir d'achat fait l'aumône aux travailleurs tandis que la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises est supprimée dès 2023, soit l'équivalent de 8 milliards d'euros qui s'ajoutent aux 607 milliards déjà offerts depuis deux ans.

Le gouvernement et le patronat n'ont cessé d'affaiblir le financement de la Sécurité Sociale et des services publics. Ils s'attaquent aussi directement au temps de travail, aux 35h, aux statuts général et particuliers de la fonction publique. Et en perspective, une nouvelle attaque de l'assurance chômage contre les droits des travailleurs qui cotisent pour des indemnités qui devaient leur permettre la transition du chômage. Encore une énième injuste contre-réforme des retraites qui exigerait de travailler toujours plus et plus longtemps. Sans compter la poursuite d'une fiscalité qui assèche les comptes de l'État au profit des grandes entreprises et au détriment des services publics.

Nos revendications restent pleines et entières et sont portées par la lutte quotidienne de nos syndicats et de leurs adhérents, pour nos droits et pour nos salaires :

- Pour une augmentation générale des salaires, des pensions, des retraites et des minima sociaux qui couvre et dépasse l'inflation. C'est une nécessité pour permettre aux salariés de vivre dignement : un vrai travail, un vrai salaire ;
- Retraite à taux plein à 60 ans avec 37,5 annuités de cotisation, et indexée sur les actifs. Non à la réforme Macron ;
- Maintien de tous les régimes spéciaux ;
- Maintien et relocalisation des emplois et des services ;
- Abrogation du projet R.S.A, qui déconstruit le droit du travail en créant des Forçats de la pauvreté appelés autrefois lumpenprolétaires (prolétaires en haillons) ;
- Non à une nouvelle contre-réforme de l'assurance chômage. Retour à l'assurance chômage gérée de façon paritaire et conventionnelle ;
- Reconquête de toutes nos libertés ; abrogation des lois d'État d'urgence et des ersatz de la sécurité globale, et tout particulièrement par la réintégration des collègues suspendus et le paiement de leur salaire ;
- Mettre fin au C.P.F. et à sa monétarisation (qui est une arnaque nationale) pour reconstruire de vrais moyens paritaires pour la promotion sociale et à l'accès à la formation des salariés ;
- Redonner les moyens aux services publics pour permettre l'accession de tous à l'égalité républicaine dans les domaines de la santé, des premiers secours, de l'enseignement, du transport, des services postaux, etc ;
- Combattre les licenciements ;

La Commission Exécutive de l'Union Départementale CGTFO 22 se félicite des mobilisations à l'initiative des syndicats FO, avec les autres syndicats chaque fois que c'est possible, pour faire valoir les revendications :

- Le 8 septembre à la C.P.A.M., où plus que la moitié des salariés ont débrayé pour la revalorisation des salaires sans remise en cause des avancements de carrière, et pour retrouver les moyens matériels et humains de traiter les dossiers des assurés sociaux ;
- Dans de nombreuses entreprises (Armor Méca, Cooperl, U Log, Kermené...) lors des N.A.O. pour arracher les augmentations de salaire ;
- En juin dernier, le mouvement de grève à l'initiative des salariés exclus de la prime Laforcade de 183€, avec le soutien plein et entier du SDAS-FO 22, seul syndicat en lutte à leurs côtés ;
- Les 8 et 23 juin devant la direction académique, pour exiger le recrutement de professeurs des écoles permettant le remplacement de chaque enseignant malade, à l'inverse du chaos de l'an passé...

Afin d'amender notre cahier de revendications et de préparer la nécessaire mobilisation des salariés pour les faire aboutir, la Commission Exécutive de l'Union Départementale CGTFO 22 décide d'organiser une AG des syndicats le 30 septembre 2022 à Ploufragan.

Il apparaît urgent et indispensable de réunir les assemblées générales et les salariés afin de construire une mobilisation d'ampleur et de préparer la grève et sa nécessaire généralisation pour faire plier le gouvernement et obtenir la satisfaction de toutes les revendications.

Voté à l'unanimité

⁽¹⁾ Voir page 9 pour retrouver l'intégralité du courrier

Point de vue sur la fin de l'abondance : Sommes nous encore en démocratie ?

■ Il y a lieu d'en douter.

J'ai lu avec intérêt l'éditorial de Philippe Lemoine dans le Journal de Dimanche ⁽¹⁾ traitant de l'abondance de paradoxes. On ne peut qu'être d'accord avec le constat et l'analyse sur les paradoxes dont un n'a pas été évoqué. Il s'agit d'un paradoxe pourtant édifiant puisqu'il concerne leur système politique et économique libéral. Gouvernement et patronat prônent clairement le libéralisme économique.

Mais vers qui se tourne-t-on dès qu'il y a une crise économique ou sanitaire ? Vers l'État, alors qu'auparavant on rejette le « trop d'assistance ».

Je ne fais pas partie des jaloux, mais je suis plutôt partisan d'une autre vision de notre société, sans pour autant être dogmatique. Car soyons honnête : que serait une entreprise sans salariés ? Un État sans fonctionnaire ? Il s'agit donc de trouver le juste équilibre entre tenants des pouvoirs et masses laborieuses, en respectant toutes les parties et en protégeant les plus faibles. C'est ce que je défendais, avec mes camarades, au cours des négociations paritaires auxquelles je participais.

Pour ma part, depuis les déclarations du président Macron prévoyant la fin de l'abondance, la fin d'une forme d'insouciance, je m'interroge sur les personnes visées par les perspectives. Après le ruissellement promis, c'est la sécheresse, la crise des énergies, les pénuries y compris en matière de recrutement dans certains secteurs d'activités. Il faut donc s'attendre à faire, à nouveau, des « sacrifices » et dans l'unité. Qui est visé ? Qui peut faire des sacrifices ? La caissière ? L'aide à domicile ? Les nombreux travailleurs payés au SMIC ? Les travailleurs pauvres ? Les retraités dont la pension est en dessous du seuil de pauvreté ? Les classes moyennes ? Les classes dirigeantes ?

Toute ma carrière, j'ai œuvré au sein d'une organisation syndicale, pour défendre la solidarité entre les générations, entre les travailleurs, ceux du public comme du privé. J'ai pu constater la volonté des gouvernants de tout faire pour détruire ce qu'avaient mis en place les accords en 1936, en 1945, en 1968 puis dans une autre mesure en 1981. Et tout faire aussi pour diminuer l'influence des organisations syndicales en faveur du développement des individualismes. Et ce, de Raymond Barre en 1978 qui traitait les fonctionnaires de nantis, à Sarkozy qui a accentué « le détricotage » du code du travail. La gauche de son côté n'est pas exempte.

Alors que tout notre combat allait dans le sens d'une solidarité, de plus de justice sociale et d'un progrès au bénéfice du plus grand nombre, les gouvernements n'ont cessé de pousser à la casse sociale au nom des politiques et du libéralisme économique. Rappelons que, lors du référendum de 2005 ⁽²⁾, les français avaient dit « non » et que le gouvernement était passé outre pour satisfaire aux exigences du libéralisme économique. C'était une belle entorse à la démocratie ce qui, au passage, démontre le peu d'intérêt qu'accorde les gouvernants à la parole du peuple.

Aujourd'hui, le constat est d'autant plus douloureux que la France se situe au 28ème rang du P.I.B. par habitant. La désindustrialisation de notre pays, la soumission voulue ou subie à la finance et aux multinationales ont conduit à l'appauvrissement de notre société.

Rang	Pays	PIB 2021 par habitant (\$)
1	Luxembourg	126 568
2	Irlande	111 359
3	Singapour	107 677
4	Qatar	100 036
5	Suisse	78 111
6	Émirats Arabes Unis	74 244
7	Norvège	69 858
8	États-Unis	69 375
9	Macao	67 474
10	Hong Kong	65 403
11	Danemark	63 404
12	Pays-Bas	61 816
13	Autriche	59 405
14	Islande	59 268
15	Allemagne	58 150
16	Suède	57 425
17	Belgique	55 919
18	Australie	55 492
19	Canada	53 089
20	Finlande	53 083
21	Royaume-Uni	48 693
22	Corée du Sud	48 308
23	Malte	47 152
24	Nouvelle-Zélande	45 879
25	Italie	45 267
26	Israël	44 965
27	Japon	44 934
28	France	44 770
29	Bahamas	31 532

La France arrive à la 15ème place (sur 195) d'un classement des systèmes de santé établi par la revue médicale britannique The Lancet, qui souligne que l'écart entre les pays les plus et les moins performants s'est creusé depuis 1990. Cette étude se base sur un indicateur qui mesure la qualité et l'accessibilité des systèmes de santé.

Le tourisme et les services ne pourront jamais, à eux seuls, renversés la vapeur ni contrebalancés le poids des importations des matières premières.

Des salariés déboussolés démissionnent en masse à la recherche d'un emploi mieux rémunéré mais aussi, et peut être surtout, à la recherche de meilleures conditions de travail et d'une reconnaissance pour le travail accompli alliant un équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Commerce, restauration, hôtellerie, bâtiment peinent à recruter ; est-ce la faute des salariés ou des conditions salariales et de travail ? Il est grand temps de regarder les vraies causes de ce désamour pour ces métiers et d'y pallier. Ce n'est pas manque d'avoir alerter depuis des décennies que cela pouvait se produire.

Mais les fédérations patronales freinaient de toutes leurs forces, maintenant des grilles de salaires en dessous du SMIC. Elles étaient soutenues en cela par des mesures gouvernementales qui accélèrent la Smicardisation du travail.

Il est vrai que la signature d'accords dans le cadre de l'O.M.C. ⁽³⁾ - et la mise en concurrence libre et non faussée dans les secteurs non régaliens des états - obligeait les gouvernements, y compris pour les secteurs essentiels de l'énergie, de l'éducation et la santé publique.

L'encadrement des budgets a conduit à une lente détérioration de l'offre publique qui, selon les principes de la République française, se doit d'être égale pour l'ensemble des citoyens. C'est ainsi que même le secteur public est touché par le désintérêt de l'emploi.

Partant de ce constat, les efforts ne peuvent pas être les mêmes pour tous, car certains seront contraints de « rogner » sur l'essentiel alors que dans le même temps d'autres pourront toujours « naviguer en eaux saines et sécurisées ». Ce qui me conduit à suggérer aux gouvernants d'être, non seulement encore plus à l'écoute du peuple qu'ils sont censés représenter et agir en son nom, mais aussi de montrer l'exemplarité dans tous les domaines de leurs mandats.

Et c'est bien là que la démocratie, la voie (voix) du peuple, peut avoir toute sa légitimité.

Alors que nous disposons d'une assemblée répondant à la volonté des électeurs, le Président se joue de la représentation nationale en instituant un cnr ⁽⁴⁾, de même qu'il ne tient pas compte des interlocuteurs sociaux, ainsi que les corps intermédiaires existants, C.E.S.E. (*Conseil Économique Social et Environnemental*) et environnemental, modèles de la représentation de la société civile, des organisations patronales et syndicales, représentation du monde du travail par définition.

Conseil de la Refondation : Lettre de Frédéric Souillot à Emmanuel Macron

■ Monsieur le Président de la République,

L'invitation que vous nous avez adressée pour participer au Conseil National de la Refondation (C.N.R.) a retenu toute notre attention.

La référence à l'histoire et au Conseil national de la Résistance (C.N.R.) dans le choix de la dénomination de cette nouvelle instance ne nous a évidemment pas échappé. Toutefois, nous nous interrogeons sur la manière dont ce nouveau Conseil pourrait dégager des perspectives de progrès social, comme cela fut le cas à la Libération. En effet, dès l'annonce de la mise en place de ce comité, nous avons exprimé de forts doutes sur sa capacité à construire des réponses aux nombreux défis et attentes qu'expriment les salariés, notamment sur les salaires et l'emploi.

Rassemblant les forces politiques, économiques, sociales et associatives, des élus des territoires et des citoyens tirés au sort, la composition de ce comité extrêmement large risque, à notre sens, de diluer la parole des organisations syndicales et d'affaiblir le rôle des acteurs sociaux. FO considère qu'elle n'a pas sa place dans une telle instance.

En outre, le C.N.R. tend, sinon à se substituer, à tout le moins affaiblir la place et le rôle du C.E.S.E. par sa composition, mais également par son mode de fonctionnement et sa finalité. En effet, le C.E.S.E. « fonde son travail sur l'écoute, le dialogue et la recherche d'un consensus exigeant pour répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain et éclairer la décision publique ». Or, Force ouvrière est historiquement partie prenante et attachée au rôle que doit jouer cette institution, comme conseil consultatif auprès des pouvoirs exé-

cutifs et parlementaires, et à ce titre lieu de débat libre et approfondi sur les questions économiques, sociales et environnementales.

Non, il faut des gens à la botte, et l'on a l'expérience du forum citoyen dont a vu le respect de ses décisions. En agissant ainsi, le gouvernement et l'exécutif ne devront pas être surpris du manque de confiance dans la « chose » publique.

Car les « gens d'en bas » - ceux qui produisent et qui font tourner les entreprises, souffrent de leur précarité, de leur isolement et font des efforts tous les jours pour rester dignes et subvenir aux besoins des leurs - ne comprendraient pas que les dirigeants continuent de jouir de privilèges et d'aisances en ces temps troubles en détournant, de surcroît, leurs aspirations exprimées par leurs votes.

Foin des incantations, des actes dans le respect de nos principes républicains : Liberté, Fraternité, Égalité, Laïcité.

Pierre JAMET

Ancien Secrétaire Général de l'Union Départementale CGTFO 22

⁽¹⁾ <https://www.ouest-france.fr/reflexion/editorial/editorial-abondance-de-paradoxes-bc2cc40e-2517-11ed-a10d-82759cd4c77b>

⁽²⁾ Référendum français sur le traité établissant une constitution pour l'Europe

⁽³⁾ O.M.C. : Organisation Mondiale du Commerce

⁽⁴⁾ conseil national de la refondation (*qui n'a rien à voir avec le Conseil National de la Résistance*)

cutifs et parlementaires, et à ce titre lieu de débat libre et approfondi sur les questions économiques, sociales et environnementales.

Force ouvrière ne saurait se trouver associée à un travail d'élaboration d'un diagnostic partagé et/ou de co-construction de formes législatives en dehors du Parlement. FO a toujours contesté les tentatives de dilution des syndicats dans une forme de démocratie dite participative venant concurrencer la démocratie parlementaire et assimilant les interlocuteurs sociaux au législateur. FO réitère son attachement à la séparation entre le champ politique et le champ syndical et ne peut pas s'associer à un projet visant à faire du syndicat un colégislateur.

FO rappelle qu'une telle orientation avait conduit la confédération, revendiquant que demeure le caractère consultatif du C.E.S.E., à appeler à voter non au référendum de 1969 qui projetait la fusion du C.E.S. avec le Sénat.

Ce sont les raisons pour lesquelles FO ne participera pas au Conseil national de la Refondation. Pour autant, cela ne signifie pas que FO refuse de dialoguer. Bien au contraire, pour FO, l'indépendance syndicale est à la base de toute action syndicale dont la pratique contractuelle, est un des outils essentiels. Nous vous demandons de redonner la place qui est la sienne à la négociation collective, au sens de l'article L1 du Code du travail. FO agit et continuera d'agir dans un esprit de dialogue et de responsabilité pour faire part de ses positions et de ses revendications dans les lieux dédiés au dialogue social, au paritarisme, et à la négociation collective.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président de la République française, l'expression de ma très haute considération.

Paris, le 6 septembre 2022.

Frédéric SOUILLOT

Secrétaire Général de la Confédération Force Ouvrière

Le R.S.A. outil d'ÉTAT pour renouer avec les Forçats. Même l'exploitation des travailleurs les plus pauvres fait partie du projet d'ÉTAT !

■ Lors de la campagne présidentielle, le président candidat Macron avait indiqué vouloir réformer le R.S.A. en conditionnant son versement au fait d'honorer une obligation d'activité hebdomadaire de 15 à 20 heures. Pour pallier les carences (qu'ils ont créés) en matière d'insertion professionnelle, le gouvernement passe à l'offensive dès cet automne en lançant des tests dans une dizaine de départements désignés « pilote d'expérimentation sociale » pour les allocataires qui perçoivent déjà le R.S.A.

Il est important de rappeler que ce qui est présenté par la « macro-nie » comme un devoir mis à la charge des allocataires était considéré, au moment de la création du R.M.I. ⁽¹⁾, comme un devoir incombant à la société tout entière. L'article 1er de la loi votée à l'unanimité en novembre 1988, indiquait en effet : « l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficultés constitue un impératif national ». Le principe fondateur était que dans un pays riche, aucun foyer ne devait être ni démuné, ni sans ressources, et les contrats dits aidés (leviers contre le décrochage) devaient faire l'objet d'un accompagnement spécifique, être cotisés, donner accès à des formations afin de reconstruire la revalorisation socio-économique.

Dans un rapport publié en début d'année, la Cour des comptes pointait le manque d'accompagnement des allocataires du R.S.A. : moins d'un allocataire sur cinq est orienté vers un organisme d'accompagnement. Depuis l'origine, l'insertion est le point faible du dispositif. Et si le problème était justement l'insuffisance des moyens humains et financiers consacrés à l'accompagnement et à l'insertion ?

Avec ce nouveau projet à conception libérale, c'est une attaque contre les plus précaires d'entre nous, le haut sommet de l'état poursuit la déconstruction sociale de la République « en marche » forcée : il organise une solidarité par l'exploitation, les citoyens économiquement à la marge sont exposés comme étant des profiteurs et en sont les victimes. Rappelons que, dans le même temps, la sphère financière continue de dévorer l'économie et que la fortune des plus riches est exponentielle ...

Le marché au travail, (outil d'État et du patronat) est conditionné par la politique de l'emploi, à savoir : le bouclier de chômeurs, celui des temps partiels, contrats courts, C.E.S.U., contrats de journaliers agricoles, contrats saisonniers, C.D.I. Intérimaires, C.D.D. fonctions publiques, et autres formes dites d'Ubérisation, ... : le tout totalement défavorable aux salariés ! Nombreux sont les salariés qui ne peuvent accéder au « graal » de l'allocation chômage, qui rappelons-le a été contre-réformée pour la rendre plus difficilement accessible et régressive (bref, appauvrir le privé d'emploi, et l'obliger à « traverser la rue »). Et pour ceux qui obtiennent ce graal, attention à ne pas le perdre : les radiations étant facilitées sous des prétextes hautement fallacieux à certains moments !

Dans le privé, comme dans le public, de nombreux travailleurs exécutent des heures, mais restent inéligibles aux allocations chômage tout en étant sous le « seuil de pauvreté », ils se voient ainsi « bénéficiaire » (c'est toujours le terme abject consacré) à la prime d'activité. En 2021, une forte hausse du nombre de foyers « bénéficiaires » du R.S.A. est observée en Côtes d'Armor : +6.8%, soit 10 780 ménages. Le chiffre des statistiques est notoire, mais il doit être complété de l'information suivante : ils sont des travailleurs pauvres. De plus, dans 6 foyers sur 10, ils travaillent en touchant un faible salaire, en contrats courts ou temps partiels (non choisis).

Ainsi du fait de ce maigre salaire, des salariés agricoles et autres C.E.S.U. et salariés des services à la personne, des aides à domicile, des agents de la fonction publique d'état dont ceux qui interviennent auprès des enfants handicapés dans les écoles, se voient octroyer la prime d'activité (ex R.S.A. activité) ! Cette prime certes augmente le revenu immédiat, mais n'étant pas contributive des cotisations sociales, elle ne participe pas aux droits différés et le salarié pâtira de cette misère organisée dès son premier arrêt de maladie et plus tard lors de sa retraite.

Avec son projet de travail obligatoire, sous prétexte d'insertion (d'exploitation) professionnelle, le gouvernement décide de maintenir les travailleurs dans la misère en favorisant l'activité obligatoire et provisoire (non cotisée) au détriment de la signature de C.D.I. comme exigé en Espagne ⁽²⁾. Plutôt qu'augmenter réellement les salaires, l'Etat préfère mettre en concurrence les travailleurs pauvres, en opposant les « chanceux » SMICardisés du travail (pour lesquels le patronat perçoit des exonérations de cotisations liées aux faibles salaires) aux « autres » ⁽³⁾.

Au-delà de la remise en cause des formes de contrats, C.D.D. et C.D.I., c'est le salaire cotisé qui est frontalement attaqué ! C'est une nouvelle attaque contre notre Sécurité Sociale, héritage du programme social du Conseil National de Résistance, l'unique C.N.R., mais également contre notre système de protection sociale tout entier : c'est une attaque contre les minimas sociaux, les conventions collectives et le statut dans la fonction publique. L'économie dite solidaire n'est pas en reste, elle est soumise à la dynamique de l'exploitation avec leurs lots de nouvelles appellations du langage R.H. libéral, tels : « C.D.D.Insertion, et entreprise à but d'emploi avec les dispositifs T.Z.C.L.D. (sic !) désolé pour l'acronyme qui désigne l'opération dite Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée ».

Quoi qu'il en soit, concernant le nouveau projet pour les allocataires du R.S.A., il est inacceptable que des travailleurs pauvres soient obligés d'être des forçats du travail sans cotisations sociales « Sécu, retraites, chômage ». Avec ce projet, le Gouvernement décide qu'une marge entière de la population est la matière du lumpenprolétariat (prolétariat en haillons). Les chantres du libéralisme opposent la pureté du marché libéral à cette honteuse « assistance », cette quasi-mendicité dans laquelle se complairaient les assistés et ceux qui s'en occupent... Une nouvelle fois, par les libéraux, l'égalité républicaine est bafouée, la république sociale est en danger.

Nous revendiquons le retour plein et entier aux cotisations sociales pour tous. Chaque travailleur doit percevoir un vrai salaire par un vrai travail. Quel que soit son statut, son salaire, aucun travailleur ne doit être un Forçat.

Ensemble, stoppons la machine infernale, par la grève solidaire s'il le faut.

Eric LE COURTOIS

Secrétaire Général de l'Union Départementale CGTFO 22

⁽¹⁾ Revenu Minimum d'Insertion

⁽²⁾ Votée en début d'année, la dernière réforme du travail en Espagne a restreint drastiquement la possibilité pour les entreprises d'avoir recours à des contrats temporaires ; le nombre de signature de C.D.I. ne cesse de battre des records, mois après mois. Durant le premier semestre, ce sont près de 3,2 millions de C.D.I. et près de 700.000 emplois net qui ont été créés. Le chômage, lui, est passé, en mai, sous la barre des 3 millions, pour la première fois depuis 2008. Les contrats temporaires (C.D.D., saisonniers, occasionnels ou journaliers) représentaient jusqu'à 90 % des nouveaux contrats signés chaque mois, ils ne constituent plus qu'environ 55 % du total.

⁽³⁾ Y aurait-il une hiérarchie dans la pauvreté ? Les smicards, ceux ayant un sous-salaire mais « bénéficiaire » de la prime d'activité (ex-RSA activité), les allocataires du chômage, ceux des allocations de solidarité spécifiques, les « profiteurs » du RSA et les sans le sou ?

Le R.S.A., expliquons le en quelques lignes ...

■ Pensé comme un filet de sécurité face à la grande pauvreté, le revenu de solidarité active plus communément appelé R.S.A., est un pilier du système de protection sociale français visant à lutter contre la pauvreté laborieuse en indemnisant des personnes exclues plus ou moins durablement du marché du travail ⁽¹⁾. Le principe du R.S.A. est d'assurer un revenu minimal en cas d'inactivité, avec un ajustement en fonction des charges de famille.

Au 1er juillet, le R.S.A. a été revalorisé de 4% pour atteindre 598,54€ mensuels pour une personne seule sans décote (montant forfaitaire) ⁽²⁾. Ce montant de base du R.S.A. reste inférieur au Smic, et bien inférieur au seuil de pauvreté fixé à 918 € de revenus mensuels ⁽³⁾.

Le volet monétaire du R.S.A. ne résolvant pas l'ensemble des problèmes sociaux auxquels sont confrontés les allocataires de minima (logement et santé notamment), le dispositif est complété par un accompagnement social renforcé contractualisé dans un projet personnalisé : **le contrat d'engagements réciproques**. Ce contrat consacre les droits et obligations qui lient allocataires et collectivités. Ce contrat ne concerne donc pas uniquement le bénéficiaire qui peut être sanctionné s'il ne respecte pas ses engagements. Dans ce contrat figure aussi les **obligations de la collectivité**, en l'occurrence le Département.

Lorsque l'on parle des allocataires du R.S.A., l'on fait bien référence aux plus fragiles d'entre nous.

Gwenola GAYET

Secrétaire Adjointe de l'Union Départementale CGTFO 22

⁽¹⁾ Depuis le 1er janvier 2016, le « R.S.A. activité » qui avait vocation à apporter un complément de revenu aux travailleurs lorsque leur temps de travail était trop faible pour leur assurer un revenu décent, a été remplacé par la prime d'activité.

⁽²⁾ R.S.A. = (montant forfaitaire) – (autres ressources du foyer). Le montant forfaitaire est ajusté en fonction de la composante familiale, notamment les enfants à charge. Les « autres ressources » sont diverses : forfait logement en cas de perception d'allocations logement, revenus d'activité, pensions alimentaires, rentes, indemnités chômage et certaines prestations familiales telles que l'allocation de soutien familial, les allocations familiales.

⁽³⁾ Une personne est considérée comme pauvre en France quand ses revenus mensuels sont inférieurs à 918 euros ou à 1 102 euros, selon que l'on utilise le seuil de pauvreté fixé à 50 % ou 60 % du niveau de vie médian (Insee, données 2019). Ce niveau de vie médian est celui qui partage la population en deux, autant gagne moins, autant gagne davantage. Il est mesuré après impôts et prestations sociales.

Depuis les années 2000, l'Insee utilise plutôt 60 %, mesure européenne. L'Observatoire des inégalités publie les différents seuils mais utilise le plus souvent le seuil à 50 % qu'il juge plus conforme à la réalité de la pauvreté, considérant que le seuil à 60 % exagère la situation.

« Si ils n'ont pas de pain qu'ils mangent de la brioche ! »

■ Le jour de la commission permanente le 10 juillet, les représentants FO ont distribué un tract concernant les revendications des Assistants Familiaux portant sur la revalorisation des frais de déplacement et d'entretien. En retour, le Président du Conseil Départemental leur a adressé un courrier.

Toutefois, Il ne prend pas en compte la question essentielle de la compensation de l'augmentation du coût de la vie. Pourtant dans son courrier il écrit : « Nous connaissons les difficultés auxquelles vous êtes confrontés en tant que professionnels, votre travail en tant qu'assistante et assistant familiaux tient une place centrale dans cette politique de prévention et de protection de l'enfance ; notamment dans notre département où vous accueillez 67 % des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance. »

Il annonce :

1/ chaque assistant familial sera doté à compter de l'automne d'un PC portable ;

2/ tous les trajets supérieurs à 5km seront remboursés qu'ils aient lieu ou pas dans la commune de résidence de l'assistant familial ;

3/ dans un objectif de valorisation du métier et de favoriser le recrutement, une campagne sur le métier d'assistant familial a été lancée mi-juin.

Il conclut : « Je tiens également à vous remercier pour votre engagement au quotidien auprès des enfants et vous exprime toute ma reconnaissance pour votre travail. »

Le Président pourtant aux faits des difficultés du métier a « omis » de faire une réelle revalorisation de l'ensemble des indemnités face à l'augmentation croissante du coût de la vie/coût réel de la vie (> 5,7 % pour 2022). En mars 2021, une régularisation avait été faite par l'ancienne majorité de 1 centime suite aux revendications de Force Ouvrière l'augmentation est passé à 20 centimes par jour et par enfant.

Pour 2022 il n'y a AUCUNE AUGMENTATION des revenus des assistants familiaux !!

Le Président demande aux Assistants Familiaux de faire les 5 premiers kilomètres gratuitement, car les Assistants Familiaux seront doté d'ordinateurs Force Ouvrière ne comprend pas très bien cet argument. Le Président précise aussi la « création » de 35 postes dans le social là aussi pas de rapport pour Force Ouvrière. Le président précise aussi une campagne d'information sur le métier là aussi cela ne répond pas aux revendications des Assistants Familiaux.

Force Ouvrière ne comprend pas ? Ils veulent une meilleure rémunération, donner leur un ordinateur et une campagne d'information et 35 « créations » de poste de travailleurs sociaux. Le syndicat Force Ouvrière revendique l'augmentation significative de l'ensemble des indemnités y compris les indemnités d'entretien. Ce sont leurs véhicules personnels que les assistants familiaux utilisent quotidiennement pour les missions du Conseil Départemental ! Promouvoir le métier c'est aussi une rémunération juste qui tient compte du coût réel de la vie !!

Erwan FONTAINE

Secrétaire du syndicat FO du Conseil Départemental 22

Services publics

Centre d'appel 15, SAMU 22, urgences, premiers secours : les services publics en surchauffe



■ Canicule, afflux de touristes, appels en hausse : dans les Côtes-d'Armor, les secours en surchauffe.

Les fortes chaleurs et l'afflux de touristes ont mis les services des Urgences et le Samu des Côtes-d'Armor sous forte tension. Le syndicat Force ouvrière dénonce une situation « chaotique ».

L'activité opérationnelle est intense dans les services d'Urgences des Côtes-d'Armor, un regain d'activité ressenti au Samu suite à la mise en place de la mission Flash par le ministère de la Santé avec le slogan « *Les urgences ce n'est pas automatique* », et les sapeurs-pompiers en sous effectifs, et la forte activité suite aux incendies.

En mai dernier, nous avions déjà alertés sur la situation et nous nous inquiétons déjà : « *l'été n'est pas arrivé. Avec les touristes et les incendies, comment va-t-on faire ?* » Deux mois et demi plus tard, nos craintes se sont concrétisées, on est plus qu'à flux tendu. » Les sapeurs-pompiers dressent un constat inquiétant : « *entre la canicule, l'afflux de touristes et l'augmentation des appels depuis que le ministre de la Santé a incité à d'abord contacter le 15 avant de se rendre aux Urgences, les pompiers ont dû gérer une situation chaotique* ». Seulement deux pompiers supplémentaires à Tréguier.

La situation est très tendue : « *On a eu jusqu'à 45 interventions en même temps ! Ça aurait dû être anticipé. Les délais pour joindre le Samu sont toujours plus longs, des collègues du Samu n'ont jamais vu ça depuis 15 ans. Le traitement des appels, c'est de l'abattage.* »

Cédric Cierpka met en avant le manque de moyens : « Chez les pompiers, nos effectifs ont été un peu renforcés par des emplois saisonniers, mais c'est insuffisant. Dans le secteur de Lannion – Perros-Guirec, par exemple, où les touristes sont très nombreux, seulement deux pompiers supplémentaires ont été affectés à Tréguier. C'est la pire chose qui pouvait arriver !!!

À l'hôpital, le constat est similaire. Mardi 19 juillet, FO a déposé une alerte C.H.S.C.T., demandant la tenue d'un C.H.S.C.T. extraordinaire, après un week-end où les Urgences ont été surchargées.

Le syndicat dénonce la dégradation des conditions de travail du centre d'appels du 15, des Urgences où la tension est palpable et la bonne prise en charge des usagers est fortement impactée. FO pointe avec colère l'incitation à appeler le 15 avant d'aller aux Urgences. Le message est tellement bien passé que le standard explose. C'est infernal, c'est la pire chose qui pouvait arriver.

Les deux élus du personnel se montrent « très pessimistes » pour la suite. On craint surtout les drames. À un moment, on va passer à côté de quelque chose, faute de moyens.

Face à l'engorgement des urgences, faut-il refuser l'accès à certains patients ?

Pour pallier au manque de moyens des premiers secours, courant juillet, et durant trois jours seulement, quatre ambulances de la Protection civile ont été mises à disposition dans le département, sur réquisition de la préfecture, « pour alléger la charge des autres ambulances ».



Cédric Cierpka et Carine Le Tertre, délégués Force Ouvrière au Sdis 22 et à l'hôpital Yves Le Foll de Saint-Brieuc, à l'entrée des urgences de l'hôpital, près d'une ambulance des pompiers qui a dû attendre 30 minutes avant que la victime soit prise en charge. © OUEST-FRANCE

Le centre d'appel 15 fait face à une hausse de 20 % du nombre d'appels, en lien avec la consigne d'appeler le 15 avant de se déplacer aux Urgences. Les effectifs du centre d'appel 15 ont été renforcés de 3.5 E.T.P. (*), un second poste de coordonnateur ambulancier est mis en place depuis fin juillet.

Force Ouvrière exige l'accès aux soins pour tous, un véritable plan de recrutement massif à la hauteur des besoins.

Force Ouvrière est contre la destruction des services publics et continuera à défendre le service public qui est la République.

Carine LE TERTRE

Secrétaire Générale du syndicat FO C.H. Saint-Brieuc

Cédric CIERPKA

Secrétaire général du syndicat FO S.I.S. des Côtes d'Armor

(*) Équivalent Temps Plein

Services publics

Défense des services publics républicains, garants de l'égalité des droits !

■ Avant, chaque village avait sa Poste, maintenant il faut 30 min pour y aller ! Dans les hôpitaux, manque de soignants et fermetures de services = CITOYENS EN DANGER ! Moins de moyens sur le réseau routier, état des routes dégradé ! Mais pourquoi en est-on arrivé là ? Quelques rappels :

● 1789 : La Révolution française donne tout son sens au service public. Elle décide comme principe fondamental l'égalité en droit de tous les citoyens sur l'ensemble du territoire national. Ces droits sont garantis par la mise en place des services publics assurés par des fonctionnaires qui ont un devoir de neutralité, afin que le service soit rendu à l'ensemble des citoyens. Pendant près de 200 ans, les services publics vont se développer partout dans le pays : hôpitaux, écoles, finances publiques, sécurité, Postes, secours, Mais tout le monde ne l'entend pas de cette oreille ! Présidents de la République, MEDEF, multinationales : « *Ça commence à bien faire, tous ces services assurés par l'état qui nous empêchent de faire des profits !!* » Certains élus locaux, en quête de pouvoir, se disent vouloir être autonomes de la république pour mieux se soumettre à l'U.E. : « *Tout se décide à Paris, y'en a assez, on veut être autonomes !* » Vive Bruxelles et l'Union Européenne !

● 1969 : première tentative de régionalisation. De Gaulle lance un référendum pour ou contre la régionalisation, mais le peuple n'est pas d'accord !

● 1982-1983-1984 : Créations des régions/premières lois de décentralisation et de déconcentration. Un nombre important de compétences de l'état passe aux collectivités territoriales (communes, départements, régions). Et là commence l'attaque du service public, les compétences sont décentralisées mais pas l'ensemble des dotations ! Et depuis 40 ans, les réformes vont se succéder pour à chaque fois affaiblir le service public et diminuer le nombre de postes de fonctionnaires. L'égalité des droits est menacée :

- Diminution drastique des budgets ;
- Définition d'un budget fermé pour les hôpitaux, puis mise en place de l'hôpital 2007 qui consiste avant tout à réduire les dépenses de santé... ;
- Fermeture des lits dans les hôpitaux, des classes, des écoles ;
- Mise en place de démarches administratives sur internet, ou le citoyen se retrouve livré à lui-même ;
- Blocage des rémunérations des fonctionnaires ;
- Attaque continue du statut de fonctionnaire, etc ...

● 1992 : La signature du traité de Maastricht (U.E) par la France va être un tournant décisif qui va accélérer la casse de nos services publics puisque l'union européenne annoncera rapidement « il faut en finir avec les monopoles publics, la concurrence doit être libre et non faussée ! » La messe est dite. On va parler maintenant de service d'intérêt général qui peut être rendu par un service public mais aussi par une entreprise privée !

Dernière en date, la loi « macronienne » de transformation de la fonction publique. Elle vise à liquider toujours plus de postes de fonctionnaires Elle donne une place prééminente à la contractualisation des postes. Elle attaque les instances paritaires dans lesquelles siègent les représentants du personnel. Elle en finit avec les acquis sur le temps de travail dans la fonction publique territoriale. Elle attaque le statut des agents, etc.

Pour pousser le bouchon encore plus loin : en mars 2022, le gouvernement annonce concernant la Corse qu'il est prêt à aller « jusqu'à l'autonomie » de la collectivité d'ici la fin 2022. C'est clairement en finir avec la fin de l'égalité des droits sur le territoire national puisque les compétences, restées d'état à ce jour, pourraient basculer dans les mains de la région, notamment économiques avec sa propre fiscalité, mais aussi scolaire, environnementale ou encore sur l'aménagement du territoire, santé... seules les fonctions régaliennes resteraient d'état (police, armée, justice).

Cette déclaration a donné des ailes au Conseil Régional de Bretagne qui n'a pas tardé à emboîter le pas, en demandant le 8 avril dernier, l'autonomie de la région. Remarquons que ni en Corse, ni en Bretagne, les populations n'ont été concertées sur la question de l'autonomie ! Pour les élus de ces deux entités régionales, leur seule motivation est la soif du pouvoir ! Et pour le gouvernement à la solde de l'U.E, s'est en finir avec le service public républicain. Place à la marchandisation de nos services !

Mais que peut-on faire ??

- FO décide de tout mettre en œuvre pour conserver les services publics républicains parce que garant de l'égalité des droits sur le territoire national ;
- FO s'adresse au conseil régional pour dire non à sa demande d'autonomie ;
- FO informe les collègues et organise la résistance et invite celles et ceux qui veulent sauver notre service public à se mobiliser ;
- FO demande le retour de l'ensemble des dotations aux collectivités et établissements publics ;
- FO demande la création de lits dans les hôpitaux, la réouverture des classes, des écoles, des guichets avec agents d'accueil pour les démarches administratives ;
- FO demande l'augmentation des grilles indiciaires pour que les agents cessent de fuir la fonction publique ;
- FO demande l'amélioration des conditions de travail notamment par le rétablissement de tous les postes de fonctionnaires qui ont été supprimés.

Il en va de notre avenir, de l'avenir de nos enfants !

Le Groupement Départemental FO des Syndicat des Côtes d'Armor des Services Publics et de Santé

PARTENAIRE



La Macif,
c'est vous.

Rencontre Liza France PAROISSE
avec les délégués de proximité
à l'Union Départementale



Notre camarade Liza France PAROISSE, a réuni le 10 juin dernier à l'Union Départementale CGTFO des Côtes d'Armor, les délégués de proximité de la « sensibilité FO » Bretagne-Normandie.

Nous étions une bonne dizaine pour échanger sur les engagements de la mutuelle assurance.

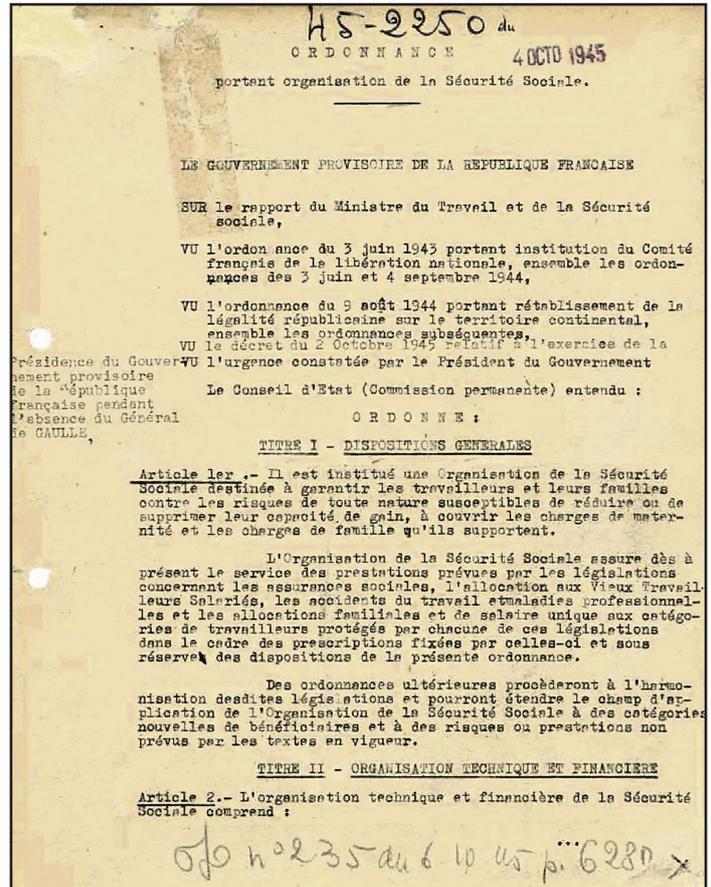
Ce fut un vrai moment d'échanges mais aussi l'occasion pour nous tous de faire l'état des lieux des actions menées par les mutualistes qui s'investissent pour les opérations de préventions et d'accompagnement des sociétaires. Liza nous a également annoncé que notre camarade Christiane HEINZT, ancienne secrétaire de l'Union Départementale du Bas-Rhin, a été mandatée pour être notre déléguée nationale au C.A. de la Macif. Nul doute qu'elle saura prendre la suite de notre camarade René VALADON avec la douceur et la détermination que nous lui connaissons.

Merci à Liza et aux camarades délégués de proximité FO Macif d'avoir organisé cette rencontre dans les Côtes d'Armor et outre nos travaux cela a permis aux délégués FO Macif de découvrir Binic et ses environs !

Le paritarisme et son piège fatal

En matière de Sécurité Sociale comme ailleurs, le paritarisme (salariés/patrons) évoqué plus haut, ne marche que lorsque les patrons jouent le jeu. Or, le jouent-ils encore ? Force est de constater qu'ils ont renié leurs engagements d'après-guerre !

Après-guerre, trop contents de s'en tirer à bon compte et de trouver quelques patrons anciens résistants pour les représenter au niveau national, les ex-collaborationnistes (la plupart l'avaient été !) ont d'abord fait « profil bas », puis se sont évertués à jurer « leur grand dieu » qu'il fallait qu'ils aient également leur mot à dire dans la participation d'une nouvelle société apaisée et solidaire si chère à De Gaulle, qu'ils ne recommenceraient pas leurs errements nazillons et traiteraient correctement ceux et celles qui produisaient la (et leur) richesse...



Extrait de l'Ordonnance relative à l'organisation de la Sécurité sociale 1 du 4 octobre 1945 - Archives Nationales. Le texte intégral est disponible sur Gallica (<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9682606n/f4.item>)

Puis, 1946-1947, ayant obtenu de ne pas laisser les seuls représentants des salariés (syndicats) gérer les caisses de Sécurité Sociale (comme programmé dans l'ordonnance de 1945), retrouvant rapidement du « poil de la bête » à travers l'obtention de cette cogestion, année après année, décennies après décennies, les voilà passés d'exploiteurs à « créateurs d'emplois » ; créateurs qui, dans leur grande « mansuétude » à l'égard de leurs salariés (qu'ils « bichonnent », cela va de soi !), se sont évidemment plaints (et continuent de le faire) de ces charges qu'ils payent pour eux ! (Voir ci-dessus l'explication de cette confusion des genres) ... Charges les pénalisant dans une concurrence accrue sur les marchés de la mondialisat

Là où le bât blesse, c'est qu'aujourd'hui, aux « lois du Marché » se rajoute leur « comm' », et la très grande majorité des travail-

Rappel... plus qu'indispensable – « Vital(e) » - de ce qu'est le salaire différé ou salaire socialisé

Vous n'entendrez jamais votre patron ou sa D.R.H., voire même l'État, parler de votre salaire « différé » ou « socialisé » (idem). Lui ne parle que de charges ! C'est une des raisons majeures pour lesquelles il ne faut pas accepter le langage des patrons quand on négocie, sinon ils nous enfument !

Notre salaire différé, c'est la partie de notre salaire que nous ne touchons pas tous les mois, mais que la loi impose aux patrons de verser à nos caisses de protection sociale – charge aux patrons de l'envoyer à l'U.R.S.S.A.F., l'organisme collecteur du système. Depuis 1945 et la création de La Sécurité Sociale, l'employeur de son côté, en plus des cotisations et contributions qui lui sont propres (A.T./M.P. (1), A.G.S. (2), Famille, Logement...) cotise aussi pour son salarié. Ils cotisent donc tous les deux dans le cadre de la rémunération de ce travail salarié. Dans notre langage à nous, qui est quand même celui du Législateur (Code du Travail, ...), c'est ça le salaire « différé » ou « socialisé » et par répartition immédiate : On ne le touche pas, on le verse mensuellement au pot commun de la Protection Sociale par l'intermédiaire de notre employeur (ou de son comptable) qui en a la charge (de l'envoyer), et il nous est reversé sous forme de prestations sociales quand nous en avons besoin ! d'où la formule « cotiser selon ses moyens, bénéficier selon ses besoins ! ». D'où le fait que les employeurs se soient mis à penser qu'il s'agit de charges !!!

2ème partie : Les Différents Marchés de Dupes !

En guise de résumé de la 1ère partie (InFOuest n°80)

Notre système de protection sociale - notre Sécurité Sociale en est le cœur - conçu pour subvenir é.g.a.l.i.t.a.i.r.e.m.e.n.t à tous les besoins que les salariés actifs, chômeurs ou retraités ont pu, peuvent ou pourront ressentir dès lors qu'ils ont à subir, eux et/ou leur famille, le moindre accident de la vie, notre Sécurité Sociale est la pire ennemie du patronat, du Capital et de la Finance. Aussi ont-ils fait pression (Lobbying) sur tous les gouvernements successifs des 4ème et 5ème République pour non seulement démolir notre Sécu pan après pan, mais pour la rendre détestable aux yeux même de ses propres affiliés. Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage. Notre Sécu telle que construite en 1945 subit aujourd'hui et plus que jamais les derniers coups fatals qui lui sont portés par une « étatisation » qui se cache à peine derrière la « modernisation » des services (c'est à dire diminution des agents donc des services donc désorganisation aux dépens des bénéficiaires (nous!) et donc retards organisés dans les ouvertures de droits ou les indemnisations), mais qui habitue tout le monde en plus de cotiser pour la maladie et la retraite, à payer des impôts (C.S.G. (3), C.R.D.S. (4) sur notre salaire - impôts supplémentaires à celui sur notre revenu qui est désormais prélevé très arbitrairement « à la source » !

Explications ...

leurs de ce pays « se font servir une soupe » par les télévisions, les journaux, la pub', voire l'État, complètement à l'inverse de leurs intérêts. Ce qui vient se rajouter à l'absence totale d'explications, d'instruction civique. Et sans explication, sans information ni éducation, cette même population ne connaît pas plus le fonctionnement de sa protection sociale que son droit du travail !

Les gouvernements successifs, très proches (il faut bien le dire) des banques et du capital, acquis au libéralisme « tout crin » et à l'idéologie d'une réduction drastique du coût du service public, ont fait ce qu'il fallait pour que l'État-tuteur fasse main-basse sur le trésor de la Sécu (en fait, nos cotisations), désorganise dans le même temps le fonctionnement des caisses (sous couvert de modernisation), donc la qualité de service, pour d'autre part mieux livrer au « privé » un marché juteux en matière de santé et de couverture sociale.

À chaque contre-réforme, nous perdons du salaire !

En commettant ce tout premier recul, véritable première contre-réforme du système de protection sociale, l'État et le Patronat ouvraient grand la porte à toutes les **CONTRE-RÉFORMES QUI SUIVront ET QUE NOUS PAYONS CHER, TRÈS CHER AUJOURD'HUI !**

Dix ans plus tard, en 1967, ils « ouvraient le feu » avec les « ordonnances Jeannenney » : Exit la solidarité entre les trois caisses nationales, introduction de « la gestion par enveloppe comptable » dans les trois caisses (Maladie, Retraite, Famille) désormais séparées et devant assurer, chacune dans son coin, leur équilibre budgétaire respectif !

Cinquante ans après sa naissance, 1995, ils fabriquèrent « le trou de la Sécu » au prétexte que l'Hôpital Public représentait 50 % des dépenses de ce « trou » ! C'est le moment choisi par la CFDT pour « dealer » avec le patronat, « hold-up-er » la Sécu en prenant sa présidence menée jusque-là par FO.

77 ans plus tard, 2022, on peut voir où leurs contre-réformes ont mené notre protection sociale, où tout cet enthousiasme de façade et cette désolante crédulité ont contribué à nous amener ! Cours vite, camarade, la démocratie participative et son accompagnement te rattrapent à grande vitesse !!!

À contrario, nous, les « sans dents » de la France d'en-bas, avons et avons toujours pour devoir de ne jamais oublier d'où nous venons, de ne jamais oublier ce que nos parents et grands-parents avaient (il faut désormais en parler au passé) conquis pour nous, de ne jamais oublier l'Histoire - avec un grand H - de notre classe !

C'est à juste titre qu'au début des années soixante (1961), certains de nos camarades FO dénonçaient comme une nouvelle illusion ce paritarisme de gestion tant encensé par le réformisme syndical comme la solution au refus de l'État et du patronat de laisser la gestion des 3 caisses de la Sécu par les seuls (représentants des) salariés, tel que prévu dans le programme du conseil national de la résistance et transcrit par Georges Buisson dans l'ordonnance de 1945.

Quand un Denis Kessler, ex-PCMLF ⁽⁵⁾ (maoïste de « 68 ») devenu, grâce au milieu grand-bourgeois d'où il sortait - l'adjoint à Bébear, dirigeant d'AXA (volontaire depuis des lustres à suppléer privativement la Sécu !), s'est permis, au temps du baron Seillière de proclamer qu'il « fallait en finir une fois pour toutes avec le programme du Conseil National de la Résistance », il avait affiché là tout son cynisme, tout son mépris de la classe ouvrière.

Aujourd'hui, force est de constater que l'État-tuteur s'est arrogé le droit de fiscaliser la Sécu, en ajoutant aux cotisations, la C.S.G. et la C.R.D.S. qu'il s'était engagé à rembourser intégralement. Non seulement, il ne s'agit plus là de notre salaire différé, mais bien d'impôts que payent conjointement salariés et employeurs, mais comme l'État n'en reverse pas la totalité à la Sécu, cela induit de fait, le salaire socialisé faisant partie de notre salaire, que nos salaires baissent au lieu d'augmenter ! Est-ce pour autant qu'il faut continuer d'accepter ces défis jetés à la figure de ceux « qui n'existent pas » (terme macronique pour parler des citoyens Lambda dans les halls de gare) ?

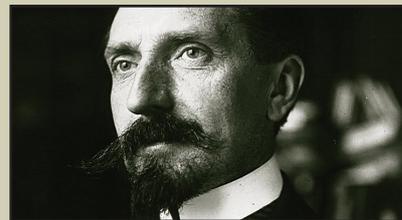
Hors de question ! La résistance s'impose ! **LA SANTÉ N'A PAS DE PRIX** – dans tous les sens du terme !!! (A suivre ...)

Yvon BOURHIS
Secrétaire Général du syndicat FO O.S.D.D. 22

- (1) Accidents du Travail et Maladies Professionnelles
- (2) Association pour la gestion du régime de Garantie des créances des Salariés
- (3) Contribution Sociale Généralisée
- (4) Contribution pour le Remboursement de la Dette Sociale
- (5) Parti Communiste Marxiste-Léniniste de France

Georges BUISSON : le père de la Sécu !

■ Deux ans avant la naissance officielle de la CGTFO, des camarades, déjà réunis au sein du journal Résistance Ouvrière, posaient les jalons de notre Sécurité sociale, une sécu désormais attaquée de toutes parts, comme elle le fut aussi à sa création.



Dès le 26 juillet 1945, Résistance Ouvrière, l'ancêtre de notre journal, annonçait le rapport sur la Sécurité sociale dont était chargé Georges Buisson

secrétaire confédéral (1878-1946), précisant que les ambitions du syndicaliste étaient déjà attaquées par l'Assemblée consultative : [...] Le gouvernement, cédant à la pression conjuguée des caisses patronales de compensation et des associations familiales, a accepté de différer l'intégration des allocations familiales dans l'ensemble de la Sécurité sociale. Ceux qui allaient fonder quelques mois plus tard la CGT-FO se battaient déjà pour le principe de la caisse unique.

Avec Buisson, ce qu'ils voulaient, c'était une caisse unique de sécurité sociale, regroupant l'Assurance maladie, l'Assurance vieillesse et les allocations familiales, c'est-à-dire une solidarité par construction entre les générations. Cette caisse nationale unique, composée de ses trois branches, fut effectivement fondée en 1945.

Hélas, les politiques acquis au capital et au grand patronat ne lui laissèrent peu d'années à vivre, puisqu'en 1967 avec les ordonnances JEANNENNAIS, la « sécu de 45, éclata en trois branches distinctes, avec chacune son équilibre budgétaire à réaliser seule ! C'est la première grande contre-réforme de la sécu et ils n'ont de cesse depuis de tenter la détruire.

Services publics

Il y a urgence à sauver les services publics de l'ignominie orchestrée par la Macronie !

■ Les différentes politiques successives qui ont conduit le système de santé vers la catastrophe jamais égalée durant ces décennies, continuent à consolider la disparition de notre système public de santé, au lieu de mettre un tampon compressif afin de stopper l'hémorragie et se contentent d'apposer de jolis petits pansements, ornés de primes et de carottes, pour que les professionnels restants se maintiennent en postes, et leurs vendent du rêve le fameux « quoi qu'il en coûte ».

Le nouveau ministre, ancien « urgentiste », n'a visiblement pas la même signification que nous du terme « Urgence ». Les professionnels du terrain se sentent bien seuls malgré les différentes alertes et « MAYDAY » envoyés au gouvernement depuis mars 2020, date à laquelle la crise sanitaire a envahi notre territoire. Depuis, le personnel des hôpitaux n'a pas cessé de se démultiplier : allongement du temps de travail journalier (passage en 12 heures) dans plusieurs secteurs hospitaliers, report des congés annuels (voir s'offrir une prime de 350€ pour toute semaine reportée au-delà du 15 septembre) faute de pouvoir recruter du personnel.

La mission flash, censée parer aux problèmes les plus immédiats rencontrés par les patients et les professionnels de la santé, a un effet bien délétère sur notre système de santé en préconisant aux usagers de composer le 15 avant de se rendre aux urgences, avec comme slogan « *Les urgences, ce n'est pas automatique* », pour un tri préliminaire, ou redirigés vers leur médecin traitant ou de ville, ou encore vers les maisons médicales de garde qui croule sous un nombre de passage important (3 à 4 heures d'attente !!!)

La situation au CH de Saint-Brieuc devient de ce fait ultra-tendue avec en moyenne 20 % de patients de plus qu'en 2021, l'afflux de touristes, et de moins en moins de soignants pour une bonne prise en charge.

Face à cette destruction du service public commanditée, même le service des premiers secours se voit démuné face au manque de pompiers professionnels ou volontaires, confrontés eux aussi à de l'attente au niveau du centre 15 avant d'obtenir les instructions nécessaires à la prise en charge des victimes par le médecin régulateur, puis à un temps d'attente pour l'admission au centre hospitalier. Tout cela n'est plus acceptable !!!

La majoration des heures de travail de nuit, des heures supplémentaires - durant une période bien déterminées du 15 juin au 15 septembre 2022 - ne permettra jamais la compensation de tous les sacrifices réalisés par les professionnels et les pertes de chances pour les patients.

Toutes ces annonces, faites de primes et surprimes, ne donneront jamais d'emplois pérennes et ont un effet très méprisant, voir insultant, envers les soignants.

Des rapports, des missions, des audits ne régleront pas les problèmes rencontrés sur le terrain. Ce qui est urgent c'est l'embauche massive de soignants, de réelles conditions de travail en lien avec la Qualité de Vie au Travail pour concilier vie privé/vie professionnelle, ainsi que la réouverture des lits fermés ces dernières années au profit de l'ambulatoire.

Sur le plan territorial de notre système de santé, même constat. Nous ne sommes pas loin de l'effondrement médical. L'étude menée, depuis mai 2021 par Bruno Rossetti, chargé de mission par l'Agence Régionale de Santé, a rendu son verdict début juillet devant l'ensemble des instances du Groupement Hospitalier de Territoire 7 en présence d'élus, médecins directeurs et organisations syndicales représentatives. Ses conclusions sont INENTENDABLES :

- Une spécialisation des sites de Guingamp avec la fin des accouchements et de la chirurgie conventionnelle, celui de Lannion avec un rapprochement avec la polyclinique du Trégor ;
- Le maintien d'une organisation de soins pour répondre au mieux aux besoins de proximité face à la désertification médicale, ainsi qu'aux urgences ;
- La spécialisation des établissements de santé dans le but d'une graduation des soins ;
- Le développement de la chirurgie ambulatoire sur Guingamp.

Pour FO :

- Maintien des trois hôpitaux Lannion, Guingamp, Saint-Brieuc ;
- Maintien de tous les services d'urgences, services d'accueil et S.M.U.R., 24h/24 et 7 jours /7 ;
- De développer en proximité les consultations spécialisées de médecine, de chirurgie et de gynécologie-obstétrique ;
- Favoriser l'accès au plateau technique, imagerie médicale, laboratoire, pharmacie, hôpitaux de jour (chimio), addictologie ;
- Maintenir les hospitalisations en médecine, soins palliatifs, soins de rééducation ;
- La modernisation du bâti des hôpitaux de Lannion-Trestel, Saint-Brieuc et de Guingamp notamment pour sa reconstruction à neuf, en lien avec l'enveloppe Ségur Investissement de 238 millions d'euros ;
- Maintien de la Maternité de Guingamp.

La démographie médicale et le manque de médecins sont le nerf de la guerre. À savoir que sur le territoire 7, il y a 64 postes vacants sur un effectif de 479 postes soit un manque de 13%. Viendront se rajouter les départs à la retraite dans un avenir proche. Des spécialités comme médecin anesthésiste, pédiatre, urgentiste se font de plus en plus rares.

Les métiers en tensions, infirmier de bloc opératoire, infirmier anesthésiste, manquent.

Le constat est toujours aussi accablant, il y a plus de 15 ans nous dénoncions le manque de place à l'Université de médecine, le nombre trop faible du Numérus clausus, et voilà encore une fois nous sommes confrontés à un gouvernement sourd et complètement déconnecté du terrain, alors que l'on nous prône « la connexion ».

Force Ouvrière continuera le combat du maintien de l'offre de soins, l'accès pour tous, le maintien de tous les services publics de santé.

Nous ne laisserons pas le gouvernement poursuivre le démantèlement de tous les services publics et l'externalisation de ces services vers... des sociétés privées qui ont soif de sang !!!!!

Carine LE TERTRE

Secrétaire Adjointe FO branche santé
Groupement des services publics et de santé des Côtes d'Armor

Une rentrée scolaire dans les écoles des Côtes-d'Armor sans les remplaçants nécessaires

■ L'année scolaire qui débute s'annonce pire que la précédente pour les enseignants et les élèves des écoles des Côtes-d'Armor. Rien n'est fait pour remédier et empêcher que survienne à nouveau le chaos des non remplacements subi l'année dernière.

C'est dans ce contexte, alors que l'inflation ne cesse de grimper, que le président Macron évoque la fin de « l'abondance » ! Il déclare aux recteurs le 25 août que les difficultés de l'école ne relèvent pas d'une question de moyens : les enseignants apprécieront cette annonce de fin de l'abondance de postes et d'enseignants.

Mais l'abondance n'est visiblement pas la même pour tous... Le SNUDI-FO 22 rappelle que :

- la France est la première en versement de dividendes (nouveau record de 44 milliards d'€ versés au premier semestre 2022 aux actionnaires des plus grandes entreprises françaises) ;
- l'ex-ministre Blanquer a rendu plus de 600 millions d'euros à Bercy en 2020 et 2021 pendant que le gouvernement a débloqué près de 600 milliards d'euros aux entreprises et aux banques, au titre de plan de relance et autres prêts garantis ;
- les enseignants subissent 25 % de perte de pouvoir d'achat depuis 2000, dont 8 % entre juin 2017 et juin 2022, depuis l'élection du président Macron !

De nouvelles fermetures de classes annoncées le 16 août

Le département prend de plein fouet la fermeture de 23,5 classes au 1er septembre, soit 1,5 de plus que les décisions du D.A.S.E.N. (Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale) en février. Des collègues se voient refuser le temps partiel ou la quotité de temps partiel nécessaires.

La création d'un poste qui n'est pas une classe

Contradictoirement aux besoins, le D.A.S.E.N. crée à Lou-déac un poste sur le modèle du « contrat local d'accompagnement », poste expérimental explosant le cadre national de l'école. Nous manquons de remplaçants pour assurer un enseignant dans chaque classe tout au long de l'année, mais il faudrait mettre en place un poste « plus de maîtres que de classes » sur plusieurs écoles !

Des ouvertures qui ne sont pas prononcées malgré la nécessité

Après décisions de février, 17 écoles possédaient une moyenne supérieure à 25 élèves par classe (sur toute l'école ou sur la filière monolingue). En ajustements de rentrée, seules quelques unes ont arraché une aide pédagogique à l'année.

Des tentatives de division des personnels

Alors qu'en commençant par le ministre lui-même, se multiplient les tentatives de divisions et d'opposer contractuels, stagiaires et titulaires, le SNUDI-FO 22 tient à réaffirmer que ce sont les gouvernements successifs qui ont placé des collègues sans formation ni statut devant les élèves. Le SNUDI-FO 22 demande le rétablissement d'une formation professionnelle initiale préalable avant de prendre une classe en responsabilité.

Il rappelle son attachement indéfectible au statut et revendique la titularisation de tous les contractuels. Il revendique le recrutement massif et immédiat des centaines d'enseignants nécessaires pour qu'aucun poste ne reste vacant et que les remplacements soient assurés, en commençant par les 50 reçus sur liste complémentaire au concours dans l'académie.

Le SNUDI-FO 22 propose aux collègues de se réunir pour faire le point sur les conditions de cette rentrée, pour établir les revendications, saisir les parents d'élèves et prendre toutes les initiatives en direction des autorités pour obtenir satisfaction.

Stéphane MOTIER

Secrétaire Départemental du syndicat FO SNUDI 22

info partenaire

Guide pratique « Se préparer au renouvellement des mandats d'élus au CSE »

Vos mandats de délégués du personnel au CSE vont bientôt prendre fin et vous devez commencer à penser aux prochaines élections professionnelles. À cette occasion, le cabinet SYNCEA tient à vous apporter son soutien.

Nous restons à votre disposition pour compléter ce travail ensemble. N'hésitez pas à nous partager vos questionnements et vos besoins. Nous ferons notre possible pour vous apporter des réponses complètes, personnalisées et adaptées à vos contraintes.

https://www.syncea.fr/wp-content/uploads/2022/09/Etapes-preparatoires-elections_SYNCEA_juin2022.pdf



BUREAUX DE RENNES
9, rue de Suède – 35200 RENNES
Tél. : 02 22 91 02 20

info@syncea.fr - www.syncea.fr

Et le ministre ose qualifier cette rentrée de « réussie » !

■ Au collège Le Braz : •

- Sur 41 professeurs, 12 sont en temps partagé sur un autre établissement soit 30% !
- 1 poste réservé pour un stagiaire de maths qui n'a pas été pourvu (faute de candidat) c'est un T.Z.R. (*Titulaire sur Zone de Remplacement*) qui donnera cours, donc un moyen de remplacement de moins dès la rentrée... ;
- 1 B.M.P. (*Bloc de Moyens Provisoire*) de 7h en éducation musicale non pourvu ;
- le poste de psychologue éducation nationale n'est pas pourvu ;
- Les classes de 6èmes vont de 26 à 29 élèves ;
- Les classes de 5èmes sont toutes à 30 élèves sauf une à 29 élèves ;
- Les classes de 4èmes vont de 26 à 29 élèves ;
- Les classes de 3èmes vont de 25 à 30 élèves.

■ Au collège de Plouasne :

- Pas de professeur d'allemand pour la rentrée et ce après le non remplacement l'année dernière de la collègue en congé maladie pendant plusieurs mois. Le rectorat n'a aucun remplaçant à ce jour.... La situation était pourtant connue. Autant dire que cette discipline est en grand danger dans ce petit collège,

ce qui nuira forcément au recrutement des futurs élèves ;

- un collègue d'anglais qui partira en congé paternité pour le restant du mois de septembre ne devrait pas être remplacé non plus compte-tenu de la tension sur l'anglais.

■ Au lycée de Tréguier :

- Au compteur il manque 1 professeur 1 en E.P.S. (*Éducation Physique et Sportive*) sur le B.M.P., 1 autre en Gestion pour le Lycée Professionnel en temps complet et un poste d'assistant en Anglais. La réforme du lycée fait qu'en seconde une triplette est proposée dès que 5 élèves en font la demande. Avec la contrainte des locaux du lycée et du théâtre, mis à disposition par la ville le lundi mardi et mercredi matin, c'est le casse-tête pour la réalisation des emplois du temps. Certains élèves n'auront que 30 minutes pour manger 1 fois par semaine. Sachant qu'en plus il faut traverser la place pour se rendre au réfectoire qui est au moment du midi toujours bondée....

Nous refusons d'accepter de fonctionner en « mode dégradé », nous refusons que s'institutionnalise la « précarité » pour les personnels et nos élèves.

Le SNFOLC 22 invite les collègues à se réunir et à refuser les conditions de cette rentrée. Il propose aux personnels d'aller chercher ensemble à la D.S.D.E.N. (*Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale*), au rectorat les moyens qui manquent.

Mickaël FERDINANDE

Secrétaire Départemental du syndicat SNFOLC 22



L'excellence au service de votre CSE

ZOOM sur 1 des 3 consultations récurrentes : les orientations stratégiques

Depuis la loi sur la sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013, les comités d'entreprise sont consultés sur les orientations stratégiques de l'entreprise. La loi du 15 août 2015 intègre cette consultation dans les 3 consultations annuelles obligatoires. Les 5 ordonnances du 22 septembre 2017 ont transféré au C.S.E. ces 3 consultations annuelles obligatoires, dont la consultation sur les orientations stratégiques. Par accord, la consultation peut être limitée dans sa périodicité (au plus une fois tous les 3 ans) et dans son périmètre (au niveau du groupe). En cas de consultation au niveau du groupe, le C.S.E. d'entreprise perd cette prérogative.

Le code du travail, par l'article L 2312-24, donne un « pouvoir » supplémentaire au C.S.E. qui a la possibilité d'interpeller l'organe dirigeant de l'entreprise sur les évolutions futures de l'entreprise. C'est également la seule consultation totalement prospective et l'objectif de cette consultation est de comprendre les implications des orientations stratégiques sur l'emploi et les moyens mis en œuvre afin de le pérenniser. Notons par ailleurs, que le législateur permet au C.S.E. dans son rendu d'avis de proposer des choix stratégiques alternatifs à ceux présentés par la direction, si ces derniers sont estimés non pérennes. Cette possibilité est rendue possible grâce au recours à l'expert-comptable.

Outre le fait d'avoir un avis éclairé, la nomination d'un expert-comptable permet au C.S.E. de disposer d'un temps de négociation plus long et de défendre avantagement ses prérogatives.

Rappelons qu'il est crucial pour le C.S.E. de bien négocier l'accord portant sur les modalités de cette consultation, afin de ne pas limiter la consultation à une fois tous les trois ans et de maintenir la consultation sur l'ensemble des filiales d'un groupe et non pas uniquement au niveau du Comité de Groupe. Sauf accord plus favorable, la mission de l'expert-comptable est financée à 20% par le budget de fonctionnement du C.S.E. et 80% par l'employeur.

Contact : Sophie TISSERAND - Tel : 06 09 24 09 85 / Email : stisserand@ficeos.fr

Syndicats

À n'en point douter, MACHIAVEL est le chantre des politiques capitalistes et des technocraties dirigeantes et de leur pouvoir !

■ Il est régulièrement abordé le sujet du paternalisme patronal qui fut fortement pratiqué au XIX et XX^{ème} siècles dans des articles journalistiques ou revues ou livres. A noter que depuis « Le prince » de MACHIAVEL, que tous nous devons avoir lu, les principes exposés de domination de l'homme sur d'autres, d'un cynisme sans borne, sont toujours d'actualité.

Ce cynisme est toujours présent dans le monde du travail. Je n'en parlerais pas en dehors de ce cadre. Mais ce paternalisme a pris un autre visage. Celui d'une latitude donnée aux travailleurs par le biais d'une fausse confiance et de la permission d'exercer une autonomie factice. Tout est fait pour empêcher la personne de se rebeller et d'argumenter car elle a signé un contrat donnant son consentement et donc a perdu sa liberté.

Ce qui existait dans le « paternalisme de papa » pour protéger la santé des ouvriers a disparu. Le patron qui voyait son personnel mourir trop vite ou cassé et donc non productif et qui a voulu améliorer son quotidien pour le maintenir en forme a disparu au profit d'un patron qui sous couvert de textes foisonnants, de beaux discours sur les améliorations des conditions de travail provoque de graves situations de stress, de non respect, utilise des méthodes d'ordre et contre ordre, n'effectue

Grève et débrayage à la C.P.A.M. 22 le 8 septembre



■ Les camarades du S.D.O.S. FO 22 à la C.P.A.M. ont déclenché la grève pour défendre tant les salariés que les assurés de la Sécurité Sociale. Merci à eux d'avoir réussi par leur détermination à constituer l'unité d'action intersyndicale FO et CGT. La sono de l'Union Départementale a résonné devant 250 grévistes. 4 camarades de FO et 2 de la CGT se sont relayés pour lire les 12 pages de réclamations issues des observations et des échanges de terrain réalisés avec leurs collègues de tous les services, qui désormais fondent le cahier de revendications syndicales.

Les assurés et les salariés n'ont pas à payer la crise de l'ÉTAT et les conséquences pour la gestion tant financière qu'humaine qu'elle entraîne. La Sécurité Sociale est à nous, on cisse suivant nos moyens on se soigne suivant nos besoins ! Revendiquons avec nos collègues et camarades le retour à la protection sociale issue des ordonnances de 1945.

pas d'embauches suffisantes, prône l'utilisation de machines qui loin de soulager détruit la santé des productifs.

Cette dégradation risque de mener à une économie sur le versement des pensions de retraite puisque l'espérance de vie risque d'être écourtée. L'obsolescence programmée pour les objets est ici transposée aux humains. L'économie capitaliste doit se faire pendant la carrière du travailleur et après son départ en retraite. Une étude sur l'espérance de vie en bonne santé montre une amélioration en France mais une dégradation de la santé chez les femmes. Pas sur que cette tendance à l'amélioration perdure et les études sont portées par des organismes dont nous pouvons douter de la bonne foi. D'autant plus qu'en novembre 2021, une loi a été adoptée afin de limiter les restrictions d'accès à certaines professions en raison d'une maladie chronique. Un rapport de la C.N.A.M. (*Caisse Nationale d'Assurance Maladie*) publié en 2021 informe que ces maladies chroniques devraient être multipliées par deux. Sachant que 21 millions de personnes sont concernées en France actuellement et qu'elles pourraient atteindre les 23 millions en 2023.

Nous voulons travailler et profiter de la retraite en bonne santé.

Ces comportements patronaux ont pour but de maintenir les ouvriers dans une situation infantilisante et donc passive afin qu'ils ne résistent pas et qu'ils ne se regroupent pas en particulier auprès des syndicats.

Danièle FAIRANT

Secrétaire Générale du syndicat FOcom 22

Pour la route des adhésions à FO !

■ Opération tracting et développement par les syndicats de salariés des organismes sociaux, le lundi 12 septembre au petit matin, à la C.A.F. des Côtes d'Armor menée conjointement par les camarades des syndicats S.D.O.S. et S.N.FO.C.O.S.

L'accueil des salariés a été plus que sympathique !

Les camarades de FO 22 persistent pour défendre les droits et reconquérir la vraie Sécurité Sociale et surtout ils expliquent les dangers pour la convention collective.

Si vous avez des amis qui travaillent à la C.A.F. n'hésitez à nous demander d'être mis en relation avec les supers secrétaires de nos syndicats des organismes de Sécurité Sociale.

Céline KOVACS

Secrétaire du syndicat S.D.O.S. FO 22, ouvrier(e)s et employé(e)s

Céline JASTRZEBSKI

Secrétaire du syndicat FO S.N.FO.C.O.S, cadre



Syndicats

2022 : année de crise(s) pour le transport

Entre les conséquences de la pandémie, de la crise capacitaire généralisée et du conflit russo-ukrainien, le marché du transport de marchandises traverse une année 2022 compliquée, et c'est peu dire. Plus largement, il vit depuis plusieurs années au rythme de crises aussi soudaines que variées. La crise serait-elle la nouvelle norme pour le transport de marchandises ? Nous ne pouvons pas dire que l'optimisme soit de mise dans les entreprises du transport à ce jour !

Si à une hausse continue des prix du carburant qui génère l'inflation des coûts du « routier », on ajoute la constante des bas salaires pratiqués à travers le temps - contrairement à ce qu'avance la FNTR (fédération patronale de la branche) qui ose affirmer que « les conditions se sont améliorées » - on saisit mieux « l'image dégradée » dont parlait la presse en début d'année, image qui dissuade nombre de jeunes de répondre à l'appel de ce métier en tension !

Rien que pour la Bretagne, Le Télégramme du 3 janvier dernier rapportait un déficit de deux à trois mille emplois estimé par le patronat. Mais si le malaise n'atteignait que le transport des marchandises ... c'est que celui des voyageurs est touché également avec une pénurie avérée, entre 3.500 et 4.000 conducteurs de bus et cars scolaires, pouvant, à terme et au niveau national, priver de transport pas moins de 400.000 élèves (*Club Éducation et Vie scolaire du 25 août dernier*). Là aussi, à qui la faute ?

Sans oublier la part de responsabilité des entreprises de transports par cars qui, bien évidemment, pratiquent des salaires plus

que trop bas ; les compressions de budgets municipaux, d'agglomération, départementaux et régionaux qui retiennent (ce sont les compressions qui retiennent ?) les entreprises moins-disantes suite à leurs appels d'offre, ne contribuent sûrement pas non plus à l'augmentation des salaires, ni à de bonnes conditions de travail. Loin s'en faut ! Comme y faisait référence le quotidien breton cité plus haut, il reste un sacré paquet de « jeunes à séduire » !

Ces 2 à 3.000 postes vacants, liés à une pyramide des âges défavorable mais aussi (il faut bien le dire !) à des départs à la retraite non remplacés, trouveraient néanmoins preneurs si les salaires plaquaient, non pas à l'image comme disent les patrons, mais bien à la réalité du temps et des tâches réalisées par tous les salariés du secteur ... Si tel était le cas, nous pourrions peut-être enfin parler, à l'instar des employeurs, d'amélioration dans ce métier difficile !

Pour l'immédiat, force est de constater que tous les métiers du transport sont en danger et si patrons et politiques n'en prennent conscience et n'en tirent pas les conséquences rapidement, notamment en faisant largement évoluer les grilles de salaires, il est sûr et certain que la branche transport ira « droit dans le mur » !

De notre côté, c'est un appel aux salariés du transport que nous lançons : en rejoignant l'U.S.D.T.L. F.O des Côtes d'Armor qui est à l'écoute des salariés (rendez-vous possibles auprès de l'Union Départementale Force Ouvrière au 5 rue de Brest, 22000 Saint-Brieuc, par téléphone au 02 96 33 62 63), vous nous aidez et nous nous aiderons mutuellement à faire avancer les choses positivement, pour tout le monde et individuellement !

Jérémy CABOURG

Secrétaire adjoint du syndicat FO U.S.D.T.L. 22

PARTENAIRE



Entrepreneur du
mieux-vivre



« Questionnaire risques professionnels » : un téléservice pour simplifier la procédure de reconnaissance de l'AT-MP



Au titre d'une procédure de reconnaissance d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle, le salarié et l'employeur ont la possibilité d'effectuer les démarches de façon dématérialisée, par le biais du service en ligne questionnaires-risquepro.ameli.fr (<https://questionnaires-risquepro.ameli.fr/login>).

Dès le début de la procédure, ils reçoivent un courrier leur communiquant les identifiants permettant de se connecter au service en ligne « questionnaire risques professionnels ». Ce téléservice offre notamment la possibilité de :

- compléter le questionnaire dématérialisé envoyé par la C.P.A.M. ;
- consulter et télécharger les pièces du dossier ;
- joindre tous les documents utiles à l'instruction du dossier ;
- formuler d'éventuelles observations.

Tout au long de l'instruction du dossier, l'employeur et le salarié bénéficient de rappels sur les échéances (dates de consultation du dossier, etc.) et reçoivent une notification en temps réel de toute nouvelle observation ajoutée au dossier.

Par ailleurs, cette interface permet de simplifier les démarches et d'avoir une meilleure visibilité sur la procédure. Il est ainsi possible :

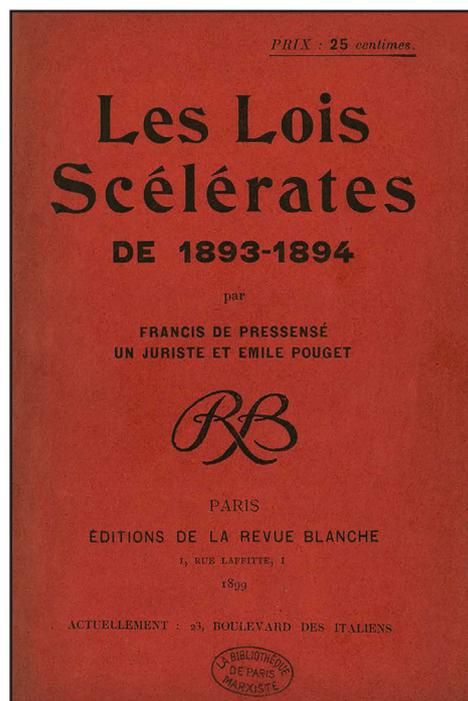
- d'obtenir une aide en ligne pour saisir le questionnaire ;
- de remplir le questionnaire à son rythme, arrêter et reprendre la saisie simplement ;
- d'économiser le coût des envois postaux vers la caisse d'assurance maladie ;
- de joindre tous les documents jugés utiles à l'instruction ;
- de consulter et télécharger les questionnaires déjà complétés.

Retraites

Billet d'humeur sur le projet Retraite Macron : ni amendable, ni négociable ! Ca va pêter !!!

■ Mister « le Dictateur qui n'a même pas besoin d'un coup d'État pour faire ce qu'il veut » s'est mis en tête tout récemment de « bouleverser » sa scène politique une fois de plus et de coutume, en commandant à ses spadassins de se lancer dans les travaux de cette énième contre-réforme de la **Sécurité Sociale de 1945**, pour reculer l'âge de la retraite, augmenter le nombre de trimestre pour y prétendre, bref d'en revenir aux temps heureux où les capitalistes pouvaient se féliciter (et en rire) de voir mourir les forçats de la terre, leurs forçats du travail tomber puis crever au boulot ou de ses conséquences immédiates (accidents du travail, maladies professionnelles, etc...)

C'est aujourd'hui, on l'aura bien compris, la guerre du Monde politique et de la richesse contre le monde du travail et sa misère retrouvée, et, visiblement, ceux des organisations syndicalo-politiques qui jouent très malhabilement la partie en « double étiquette » se sont rangés confortablement (jusqu'à quand ?) du côté des nababs de la finance et des multinationales. La révolte de la France-d'en-bas n'en sera peut-être que plus radicale, lorsque ça va « pêter » !



Les Lois scélérates de 1893-1894, Francis de Pressensé, Émile Pouget et Léon Blum, Éditions de La Revue Blanche, 1899.

té pour travailler, n'oublions pas !) ? **Et avec la contre-réforme précédente, ou l'allongement de la cotisation est déjà à 42 ans et le départ à 62 ans, de nombreux salariés pour obtenir une retraite à taux plein sont obligés de travailler jusqu'à 65, 70... !** Alors comment se fait-il qu'aujourd'hui, nous avons toujours et encore plus à faire à des salarié.e.s « de la cinquantaine » totalement cassés physiquement et moralement par un acharnement à les faire trimer toujours plus durement, toujours plus sauvagement (hors droit du travail pourtant réduit drasti-

Mais peut-être est-ce là l'effet recherché pour vérifier à la première occasion, si les nouvelles armes de destruction humaine seront effectivement efficaces à mater toute rébellion populaire ?

Toujours est-il que cette x-ième attaque à notre système de retraite par répartition pour installer définitivement celle par capitalisation, nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour la balayer du terrain social.

Nous serions donc en bonne santé jusqu'à 65 ans (parce qu'il faut être en bonne san-

quement) mais toujours moins payés ? **Mais quelle honte que cette volonté doctrinaire de la Présidence et de ses financeurs du grand Patronat que de vouloir allonger la durée de cotisation ! Il se moque ouvertement du Conseil d'Orientation des Retraites, le « C.O.R. » qui est totalement optimiste dans sa perspective concernant l'avenir de notre système de retraite, très prochainement à l'équilibre (cf. la dernière plénière du C.O.R 25/11/21)**



Mais, messieurs-mesdames du Capital, de la Finance, du Libéralisme Économique, du Mensonge médiatique organisé, les messieurs-mesdames aficionados de Denis KESSLER, qu'attendez-vous donc pour la supprimer par décret, d'un seul coup, notre couverture sociale « à la française » ? N'hésitez pas ! Nous, nous n'attendons que ça avec impatience ...

Eh bien non ! A la place, vous utilisez une méthode lente, la torture de notre protection sociale par touches et autre ordonnances et 49.3, un doigt, une main, un bras, une fusion ici, une régionalisation là, regroupement de services, décompositions, recompositions, regroupement de moyens, spécialisations, plateformes, la soumission au budget de l'ÉTAT et aux enveloppes comptables fermées. Bref : les personnels à bout de souffle et des assurés qui payent chers des retards. C'est le vol de la protection sociale aux cotisants salariés jusqu'à ses derniers sous.

Notre réclamation (*) est claire, partir en retraite en bonne santé, maintien total du système par répartition, de tous les régimes spéciaux, 37.5 annuités maxi de cotisation et droit au départ dès 60 ans.

Pour les retraites, pour la reconquête de la protection sociale pleine et entière, entreprise par entreprise, atelier par atelier, service par service, syndicats par syndicat, avec nos UD et nos Confédérations, organisons les Assemblées Générales (souveraines) et décrétons la grève.

Éric LE COURTOIS

Secrétaire Général de l'Union Départementale CGTFO 22

Yvon BOURHIS

Secrétaire Général du syndicat FO O.S.D.D. 22

(*) *On réclame ce que nous n'avons plus ou ce qui est notre dû et on revendique ce que l'on a pas encore.*

Consommateurs

Élection H.L.M. en novembre/décembre 2022 : appel aux adhérents, aux militants FO !

■ Cher-e-s ami-e-s adhérent-e-s,

Fin 2022, dans tous les H.L.M., que ce soient dans les cités ou dans les lotissements communaux, et comme tous les quatre ans, les locataires de HLM vont être appelés à voter pour leurs représentants – locataires comme eux – qui défendent leur cause dans les Instances dirigeantes de ces mêmes H.L.M. (Conseil d'Administration et Commissions).

La Loi, en effet, oblige les Bailleurs H.L.M. à gérer leurs « parcs » (immeubles, maisons) avec les représentants de leurs locataires qui doivent adhérer à des associations comme l'AFOC, une des 5 associations reconnues nationalement.

Ces représentants des locataires deviennent pour quatre années des administrateurs à part entière. Ils siègent à égalité avec des représentants politiques et économiques au Conseil d'Administration et diverses commissions (Attributions, loyers...)

Ces associations, l'AFOC, comme les autres, sont soumises aux mêmes règles que celles de vos élections dans les entreprises où vous travaillez et FAIRE 10 % DES VOIX EXPRIMÉES pour être représentatives !

Dans cette époque où SE LOGER COÛTE JUSQU'À 50 % et plus DU BUDGET DES MÉNAGES, présenter DES CANDIDATS « AFOC » aux élections des différents bailleurs du département, EST UN ENJEU MAJEUR.

Pourquoi ? Parce que nous sommes pour le gel des loyers, le maintien de loyers modérés et adaptés à chacun selon ses besoins (comme pour la Sécu !) et le fait que nos élu-e-s deviennent des acteurs connus et reconnus renforce notre combat auprès des différents décideurs politiques et économiques du logement social et en dehors (les mêmes, pour la plupart. Combat de tous les jours contre la vie chère, la stagnation des salaires, combat commun à l'AFOC et à FO contre l'exclusion des plus faibles et pour un mieux-être dans ce qu'ils appellent « LA FRANCE D'EN-BAS »).

Cette bataille pour avoir des élu-e-s H.L.M. fait partie intégrante de notre combat collectif au quotidien pour une vie meilleure !

Certains parmi nous sont locataires de ces organismes sans penser à tout ça. Certains encore, sans y prêter attention, ont des ami-e-s, ou des collègues ou des connaissances qui habitent en H.L.M.

C'EST POUR CETTE DOUBLE RAISON QUE NOUS FAISONS APPEL À TOI, CHER.E CAMARADE ADHÉRENT.E OU MILITANT.E, QUE CE SOIT POUR NOUS AIDER OU POUR UNE ou TA CANDIDATURE

Aussi, merci de remplir cette fiche, rayer les mentions inutiles et nous la retourner dès que possible, par mail ou tout autre moyen.

Yvon BOURHIS
Président de l'AFOC 22

1-Es-tu locataire HLM ?	OUI / NON
Si oui chez quel bailleur ?	<input type="text"/>
2- Si oui, serais-tu d'accord pour candidater sur la liste AFOC.22 pour les élections HLM de novembre/décembre 2022,	
a) En début de liste (éligible) ?	OUI / NON
b) En fin de liste ?	OUI / NON
4- Connais-tu un locataire HLM que l'AFOC pourrait contacter ?	OUI / NON
Coordonnées téléphoniques ou adresse	<input type="text"/>
Si oui chez quel bailleur ?	<input type="text"/>

Dans tous les cas, nous aurons besoin de camaraderie et toutes les bonnes volontés afin d'organiser au mieux ces élections.	
5-Peux-tu ou pourras-tu aider l'AFOC22 pour la campagne HLM ?	OUI / NON
Merci de nous indiquer tes coordonnées ci-dessous :	
Nom :	Prénom :
N° :	Rue.....
CP :	Ville :
Tél :	Mail :
Ou bien les coordonnées d'une personne à contacter :	
Nom :	Prénom :
N° :	Rue.....
CP :	Ville :
Tél :	Mail :

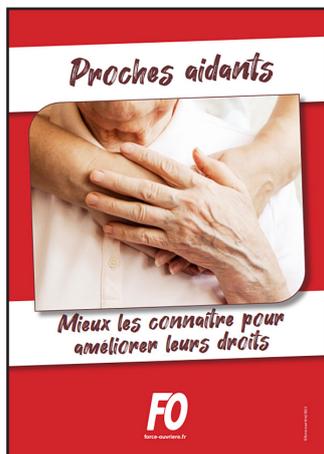
À retourner à AFOC 22 – 5, rue de Brest – 22000 SAINT-BRIEUC
Par mail : afoc22@protonmail.com ou texto : 06 37 27 75 79



Coup de projecteur sur la situation des proches aidants, pour mieux appréhender le cadre juridique en vigueur et les moyens d'action des négociateurs FO pour améliorer leurs droits.

■ La majorité des camarades « aidants » accompagne un membre de leur famille (principalement un parent ou un conjoint, ou un enfant en situation de handicap), mais seulement 1 sur 4 informe son employeur de sa situation...

FORCE OUVRIÈRE a publié un livret spécifique pour les Proches aidants : « Mieux les connaître pour améliorer leurs droits ».



Les proches aidants sont confrontés à de nombreuses difficultés. Nous vous proposons dans ce livret une approche du cadre juridique LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE. Pour les militants, nous rappelons que

l'amélioration des droits des proches aidants doit être intégrée dans chaque cahier des revendications et l'ouverture d'une négociation locale sur le thème, dans le cadre de la Qualité de Vie au Travail (*), est possible.

Qui sont les « proches aidants » d'un point de vue juridique ?

L'expression « proche aidant » a été consacrée par le législateur en 2015 par la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement dite « A.S.V. ». Elle est définie par le Code de l'action sociale et des familles (art. L 113-1-3 du C.A.S.F.) :

« Est considéré comme proche aidant d'une personne âgée son conjoint, le partenaire avec qui elle a conclu un pacte civil de solidarité ou son concubin, un parent ou un allié, définis comme aidants familiaux, ou une personne résidant avec elle ou entretenant avec elle des liens étroits et stables, qui lui vient en aide, de manière régulière et fréquente, à titre non professionnel, pour accomplir tout ou partie des actes ou des activités de la vie quotidienne ».

En raison du tournant démographique qui

s'annonce avec le vieillissement de la population, nos camarades et collègues de travail « proches aidants » vont être de plus en plus nombreux. Il est de notre responsabilité de militer pour leurs droits actuels et en obtenir de nouveaux.



Si vous souhaitez consulter et/ou éditer ce livret : <http://www.fo-communication.fr/wp-content/uploads/2020/09/annexe-circ-n-116-2022-guide-force-ouvriere-proches-aidants-mieux-les-connaître-pour-améliorer-leurs-droits.pdf>

Confédération FORCE OUVRIÈRE

Secteur de la Protection Sociale Collective

Les revendications de Force Ouvrière

- Améliorer la durée d'indemnisation du congé proche aidant en garantissant l'AJPA tout au long du congé proche aidant (limitation à 66 jours actuellement).
- Créer un droit de prendre un congé de proche aidant à temps partiel, à l'instar de ce qui existe pour le congé parental d'éducation.
- Garantir l'effectivité du droit au répit et intégrer ce droit, dans la loi, pour les proches d'une personne handicapée.
- Retraite de base : améliorer les droits des proches aidants : augmenter la majoration au-delà d'un trimestre par 30 mois, retirer le plafonnement aux 20 ans de l'enfant handicapé, assouplir les conditions d'accès à la majoration pour l'ensemble des aidants (conditions actuellement très exigeantes et peu lisibles).
- Prévenir la désinsertion professionnelle des proches aidants.
- Augmenter le nombre d'aidants professionnels et revaloriser l'attractivité de ces métiers, à l'heure où la très grande majorité des citoyens souhaitent vieillir à domicile. Les proches aidants ne doivent pas pallier les carences d'un système qui ne met pas les moyens nécessaires pour prendre en compte le vieillissement de la population.

(*) Le nouvel article 8 ter de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 ouvre de nouveaux thèmes à la négociation en enrichissant la liste fixée par le législateur en 2010. Désormais un accord collectif local peut se faire sur la qualité de vie au travail, l'action sociale, etc... Si votre négociation pour le thème du proche aidant est considéré par l'employeur comme « autre domaine » l'accord n'aura aucun caractère obligeant à sa mise en œuvre !

Les Unions Locales

Union Locale de Saint-Brieuc

5, rue de Brest - 22000 St-Brieuc
Secrétaire : Patrick GAUTHIER
Secr. adjoint : Denis WINCKEL
Secr. adjointe : Carine LE TERTRE
Secr. adjoint : Lionel MASSA
Tel : 02.96.33.62.63
Du lundi au vendredi, 9h-12h/14h-17h

Union Locale de Dinan

5, rue Gambetta - 22100 Dinan
Secrétaire : Valérie LESAUVAGE
Secr. adjoint : Jacques CHEVÉ
Tel : 02.96.39.65.07
Uniquement sur rendez-vous.

Union Locale de Guingamp

4, place du Murio - 22200 Guingamp
Secrétaire : Céline KOVACS
Secr. adjoint : Jérémy CABOURG
Secr. adjoint : Yann LE JEANNIC
Tel : 02.96.33.62.63
Uniquement sur rendez-vous.

Union Locale de Lamballe

48, rue du Dr Lavergne - 22600 Lamballe
Secrétaire : Laurent CASSAT
Secr. adjointe : Jocelyne MARTIN
Secr. adjoint : Philippe SAVÉAN
Tel : 02.96.33.62.63
Uniquement sur rendez-vous.

Union Locale de Lannion

15, place des Patriotes - 22300 Lannion
Secrétaire : Patrice LOISON
Secr. adjointe : Gwenola GAYET
Secr. adjointe - Carine WEBER
Tel : 02.96.46.52.40
Du lundi au vendredi, 9h-12h/14h-17h

Union Locale de Loudéac

36, rue de Moncontour - 22600 Loudéac
Contact : Patrick ROBERT
Tel : 02.96.33.62.63
Uniquement sur rendez-vous.

Union Locale de Paimpol

Secrétaire : Christine AUBÉRY
Secr. adjointe : Céline JASTRZEBSKI
Secr. adjointe : Murielle VENIN
Tel : 02.96.33.62.63
Uniquement sur rendez-vous.

Union Locale de Quintin

Secrétaire : Jean-Claude CALVEZ
Secr. adjoint : Yvon BOURHIS
Tel : 02.96.33.62.63
Uniquement sur rendez-vous.

Union Locale de Rostrenen

Secrétaire : Frédéric LAIGNEAU
Secr. adjoint : Alain LE FLOHIC
Tel : 02.96.33.62.63
Uniquement sur rendez-vous.

A noter ...

Agenda

Vendredi 30 septembre à Ploufragan
Assemblée Générale des syndicats de la CGTFO 22.

Du 3 au 7 octobre à St-Brieuc
Stage «Découverte FO» à l'U.D.

Jeudi 13 octobre à St-Brieuc
Commission Juridique à 14h00 à l'Union Départementale.

Du 8 au 10 novembre à St-Brieuc
Stage «Connaitre ses Droits - Niveau 1» à l'U.D. (*inscriptions sur accueil@fo22.fr*).

Jeudi 10 novembre à St-Brieuc
Commission Juridique à 14h00 à l'Union Départementale.

INFOUEST

Bulletin d'information de l'Union
Départementale CgrFO des Côtes d'Armor.

Adresse: 5, rue de Brest - 22000 Saint-Brieuc
Téléphone: 02.96.33.62.63 - Fax: 02.96.33.22.63
Mail: contact@fo22.fr

Site internet: www.fo22.fr

Directeur de la publication : Eric LE COURTOIS

Rédacteur en chef : Gwenola GAYET

Prix au numéro : 0,50€ - Abonnement: 1,50€

Abonnements: 02.96.33.62.63

Création et réalisation : Stéphane CARMENT

Illustrations : © U.D. FO 22

Impression : GUIVARCH Imprimerie (Plérin - 22)

Commission paritaire : 1222 S 05317

Dépôt légal : Septembre 2022

Ont participé à ce numéro : Eric LE COURTOIS, Pierre JAMET, Gwenola GAYET, Erwan FONTAINE, Carine LE TERTRE, Cédric CIERKPA, le G.D. S.P. 22, Yvon BOURHIS, Stéphane MOTTIER, Mickaël FERDINANDE, Danièle FAIRANT, Céline KOVACS, Céline JASTRZEBSKI, Jérémy CABOURG, le Secrétaire de la Protection Sociale Collective FO et Dominique KERN (crédit photos).

Élections H.L.M. 2022 : votez AFOC !



L'AFOC 22, association de consommateurs, est également une des associations de locataires qui devront présenter leurs listes de candidats aux élections

de fin d'année. **Cette élection a lieu tout les 4 ans. Il est plus qu'important de ne pas la rater cette année !**

La « donne » a changé, il y aura moins de représentants de locataires au Conseil d'Administration de votre office d'H.L.M. qui, de son côté, a été obligée de fusionner avec d'autres pour former des entités de plus de 12.000 logements. Déjà qu'aujourd'hui, quand on est locataire sans représentants dignes de ce nom, il n'est pas simple de se faire entendre et faire valoir ses droits. Mais à partir de 2023, sous prétexte de modernisation, de soi-disant dialogue social, de réhabilitations, de manques de moyens, tant financiers qu'humains - le nombre d'employés H.L.M. quand à lui, restant au mieux le même, au pire diminuant, alors que les déplacements s'intensifient ... - nous aurons droit, en tant que locataires, à tous les prétextes inimaginables pour différer les interventions urgentes et nécessaires.

Vous l'aurez deviné, l'AFOC 22 est déjà en campagne pour avoir des locataires AFOC dans les Conseils d'Administration et dans les différentes commissions. **Alors un seul vote : AFOC !**

Action Juridique et défense du salarié

Permanences juridiques

A Saint-Brieuc, le mardi, mercredi et jeudi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.
Contact : Paul VALADAS
Tél : 02.96.33.62.63
Mail : juridique@fo22.fr

A Dinan, le lundi de 9h00 à 12h00. Et sur rendez-vous.
Contact : Paul VALADAS
Tél : 02.96.39.65.07
Mail : ulfo-22-dinan@orange.fr

A Lannion, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 / 14h30 à 17h30.
Contact : Patrice LOISON
Tél : 02.96.46.52.40
Mail : ulfo.22lannion@orange.fr

Pour résumer : défendre et construire les droits pour la dignité et les intérêts des travailleurs et de leur famille, sont les points essentiels qui nous rassemblent et cela pour notre organisation syndicale, contre toute emprise politique ou religieuse qui non pas à régir ou à intervenir dans notre action, ces objectifs permanents et constamment partagés fondent la solidarité des salariés syndiqués à la CgrFO.

Les camarades syndiqués les plus avertis en matière de droit sont réunis au sein de la commission juridique de l'union des syndicats pour assister, représenter et organiser la défense des adhérents avec les délégués syndicaux à l'occasion des conflits individuels et où collectifs du travail.

La Commission d'Action Juridique de l'Union Départementale (conseillers prud'homaux, conseillers de salariés, défenseurs militants, délégués syndicaux, représentants des Unions Locales ...) se réunit une fois par mois - le 3ème jeudi du mois - à l'Union Départementale. Contacts : Paul VALADAS, Patrice LOISON et Martial COLLET.



Bulletin d'adhésion

Confédération Générale du Travail



Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Profession / Entreprise : _____